



Façonner un avenir durable en Afrique Centrale et Occidentale

PROGRAMME REGIONAL 2009 - 2012



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Juillet 2008

Ce programme quadriennal est le premier à réunir l'Afrique Centrale et l'Afrique Occidentale en une seule dynamique régionale. Il contribue entièrement au programme mondial 2009 - 2012 de l'Union internationale pour la conservation de la nature et en reprend la structure et les objectifs. Ce programme est celui de l'ensemble des composantes de l'UICN - secrétariat, membres et commissions - présenté au Congrès mondial de la nature à Barcelone en octobre 2008.

Photo de couverture : Mangrove en Guinée Bissau - Hellio & Van Ingen

VISION DE L'UICN

UN MONDE JUSTE QUI VALORISE ET CONSERVE LA NATURE

MISSION DE L'UICN

EN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE.

ENCOURAGER UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL FAVORISANT UNE GESTION ET UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, TANT TERRESTRES QUE MARITIMES, LA CONSERVATION DES SOLS ET DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AVEC ET AU PROFIT DES POPULATIONS

TABLE DES MATIERES

Vision de l'UICN	0
Mission de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale.	0
Table des matières.....	1
SIGLES ET ACRONYMES	2
1. INTRODUCTION	3
2. ANALYSE DE SITUATION REGIONALE	5
2.1. Etat et tendances du bien-être humain et de la santé des écosystèmes	5
2.1.1 Le bien-être humain	5
2.1.2. Ecosystèmes et biodiversité.....	6
2.2. Les défis	7
2.2.1. Les menaces directes à la biodiversité et aux services des écosystèmes.	7
2.2.2. Défis indirects à la conservation de la biodiversité	8
2.3. Les réponses actuelles	8
2.3.1 Les conventions internationales et régionales	8
2.3.2 La lutte contre la pauvreté	9
2.3.3 Le changement climatique.....	9
2.3.4 La gestion des écosystèmes.....	9
2.3.5 La lutte contre la désertification	9
2.3.6 La conservation de la biodiversité	10
2.3.7 L'énergie	10
3. Le rôle unique DE L'UICN.....	11
3.1. Une approche du changement fondée sur le lien entre santé de l'environnement et bien-être humain.	11
3.2. Une stratégie du changement fondée sur une chaîne logique de valeurs.....	12
4. DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESULTATS DU PROGRAMME MONDIAL	14
5. RESULTATS ET SOUS RESULTATS DU PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE.....	15
Domaine central 1 - Conserver la diversité de la vie	15
Domaine programmatique 2 - Changer les prévisions climatiques	23
Domaine programmatique 3 - Des énergies naturelles pour demain	28
Domaine programmatique 4 - Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain	33
Domaine programmatique 5 - Une économie mondiale plus «verte».....	39
6. RESULTATS ET PLAN OPERATIONNELS	44
7. LE SUIVI / EVALUATION.....	49
7.1. Généralités	49
7.2. Etat de la mise en œuvre du suivi/évaluation	49
7.3. Le système de Suivi et évaluation.....	49

SIGLES ET ACRONYMES

AMP	Aire Marine Protégée
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
AWF	African Wildlife Foundation
BRAC	Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale
PACO	Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale et Occidentale
BRAO	Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest
CARPE	Programme régional Afrique centrale pour l'environnement
CCCC	Convention Contre le Changement Climatique
CCD	Convention Contre la Désertification
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale
CI	Conservation International
CILSS	Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction (Convention de Washington)
CMAP/ACO	Commission Mondiale des Aires Protégées en Afrique Centrale et de l'Ouest
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
FLEGT	Gouvernance de l'application des lois forestières et Commerce
OMD	Objectifs de Développement du Millénaire
OIBT	Organisation Internationale des Bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Plan d'Action Nationaux d'Adaptation
PASR	Programme d'action sous régional
PASR/AO	Plan d'Action Sous Régional Afrique de l'Ouest
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRCM	Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
TNS	Trinational de la Sangha
UEMOA	Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Worldwide Fund for nature
WISP	Initiative sur le Pastoralisme Mondial (World Initiative on Sustainable Pastoralism)

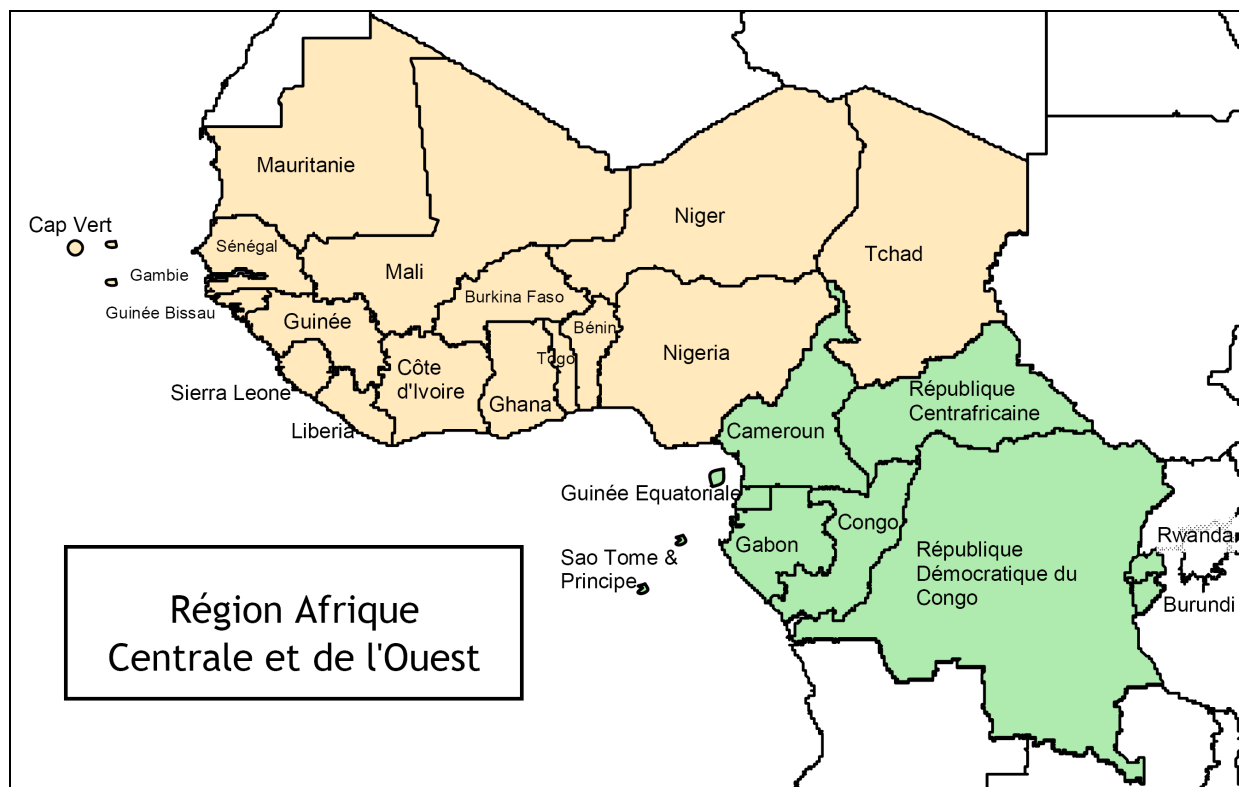
1. INTRODUCTION

Ce document présente le programme régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale et Occidentale durant la période intersessionnelle 2009-2012. Dans le contexte de ce programme, la région Afrique Centrale et Occidentale comprend 26 Etats dont 17 en Afrique de l'Ouest et 9 en Afrique Centrale.

L'UICN intervient dans la région depuis plus d'une vingtaine d'années et a ouvert un bureau régional pour l'Afrique Centrale (BRAC) en 1995 et un bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO) en 1997. Le contexte d'élaboration du présent programme coïncide avec une décision de réorganisation administrative de l'UICN pour reconfigurer les Bureaux Régionaux d'Afrique et d'Asie de l'Ouest. Dans ce cadre, un processus a été engagé en 2007 pour fusionner le BRAC et le BRAO en un programme unique désigné par l'acronyme PACO (Programme

pour l'Afrique Centrale et Occidentale). Le processus d'unification est prévu pour être pleinement opérationnel en 2009.

Dans l'espace régional PACO, l'UICN compte 61 membres dont 16 Etats, 8 agences gouvernementales et 37 ONG nationales et internationales. En outre, l'UICN dispose de bureaux nationaux dans six pays de l'Afrique de l'Ouest: Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. Un comité régional des membres a été créé en 1999 en Afrique de l'Ouest et en 2005 en Afrique Centrale. Ces comités régionaux travaillent en étroite collaboration avec le secrétariat sur les questions relatives à la vie des membres et à leur participation dans la conception et la mise en œuvre du programme régional.



Le processus d'élaboration de ce programme a bénéficié d'une large concertation entre les principaux acteurs. La construction du programme a débuté avec la rédaction d'analyses de situations régionales pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique Centrale. Ensuite, le travail s'est poursuivi avec l'identification des résultats et des sous résultats à atteindre. Ces deux étapes ont fait l'objet d'un atelier de concertation dans chaque sous région. Pour l'Afrique de l'Ouest, l'atelier s'est tenu à Bamako et a réuni le comité Régional de Direction élargi aux coordinateurs et chargés de programme du BRAO. En Afrique Centrale, l'atelier s'est déroulé du 25 au 28 juin à Yaoundé. En préparation de la

fusion BRAC/BRAO, ces deux ateliers ont été suivis d'une rencontre plus large tenue à Ouagadougou du 9 au 13 Juillet 2007 avec la participation de deux représentants du programme de l'Afrique Centrale et d'une équipe du programme de l'Afrique de l'Ouest composée de staff du programme et de représentants du Comité régional des Membres.

Les différentes composantes du programme ont été ensuite invitées à identifier les grandes activités qu'elles prévoient mener au cours de la période 2009-2012. Le présent document, conçu à partir de l'ensemble de ces éléments, est rédigé selon le plan recommandé par le siège de l'UICN.

2. ANALYSE DE SITUATION REGIONALE

Une analyse détaillée de la situation régionale a été présentée dans deux documents récents (UICN/BRAO, 2007 et UICN/BRAC, 2007). Ces documents de référence décrivent en détail l'état actuel et les grandes tendances des principales composantes du bien-être humain et de la santé de

l'environnement en Afrique Centrale et Occidentale. Il ressort de ces analyses que la région est caractérisée par une pauvreté humaine généralisée et un état de dégradation avancée des écosystèmes et de la biodiversité.

2.1. ETAT ET TENDANCES DU BIEN-ETRE HUMAIN ET DE LA SANTE DES ECOSYSTEMES

2.1.1 Le bien-être humain

La Population

La région de l'Afrique Centrale et Occidentale compte près de 370 millions d'habitants, soit un peu de plus de 40% de la population totale du continent avec environ 31% en Afrique de l'Ouest et 11% en Afrique Centrale. La croissance démographique actuelle est relativement faible en Afrique Centrale, mais les tendances prévoient une augmentation de 30 et 86% des taux d'accroissement sur la période 2005-2025 selon les pays. En Afrique de l'Ouest, la croissance démographique actuelle est élevée, avec un taux moyen de 2,3% et des extrêmes de 3% comme en Guinée Bissau et au Niger. Un trait majeur de la population de la région est sa grande mobilité, avec des migrations importantes de populations des pays de l'intérieur vers les pays côtiers, et des campagnes vers les villes, entraînant une rapide croissance urbaine. En Afrique de l'Ouest par exemple, la population urbaine de l'espace CEDEAO a été multipliée par neuf entre 1960 et 2002, passant en moyenne de 15 à plus de 42% de la population totale. Avec cette tendance, on estime que la population urbaine pourrait atteindre 60% de la population totale de la région à l'horizon d'une génération. Par ailleurs, les nombreux conflits dans la région entraînent des déplacements massifs de populations. En outre, pour certains groupes sociaux comme les transhumants et les nomades, la mobilité est une caractéristique naturelle de leur mode de vie.

Nos connaissances statistiques sont encore insuffisantes sur les liens entre ces déplacements de populations et l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles transfrontières.

Les indicateurs du bien-être humain dans la région sont parmi les moins bons du continent et de la planète. Malgré des performances macroéconomiques non négligeables et des progrès indéniables dans certains aspects de santé publique et de production vivrière, la région reste caractérisée par un état général de pauvreté aggravée par de très fortes inégalités.

Le revenu national brut par tête d'habitant est extrêmement bas. En Afrique de l'Ouest par exemple, il est de 350 dollars US. En Afrique de l'Ouest, l'état de pauvreté caractérise plus d'une personne sur trois. La proportion est plus élevée en

zone rurale où deux personnes sur trois sont pauvres. En Afrique Centrale, entre 23 et jusqu'à 68% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté selon les pays.

Cette situation est aggravée par de grandes disparités entre les villes et les campagnes, de grandes inégalités entre les riches et les pauvres (le revenu de la frange des 20% de la population la plus riche est 16 fois plus élevé que celui de la frange des 20% de la population la plus pauvre), et de graves iniquités au détriment des femmes. Des enquêtes menées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, confirment la féminisation de la pauvreté. Par exemple, en 2002, les femmes représentaient 64% de la population pauvre au Mali et jusqu'à 73% au Niger. En plus du faible revenu et de sa mauvaise répartition dans la société, on note également une faible performance des services sociaux de base, notamment en matière de santé, d'éducation et de sécurité alimentaire.

L'état sanitaire général dans la région est caractérisé par la persistance et les ravages du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose. En outre, les pays des zones sèches, et notamment de la zone sahélienne, souffrent de fréquentes et sévères épidémies de méningite cérébro-spinale.

L'éducation, reconnue comme une condition préalable à la participation au processus de développement, reste un domaine de grande préoccupation dans la région, avec des taux de scolarisation et d'alphabétisation largement en deçà des moyennes de l'Afrique. Malheureusement, les budgets dédiés à l'éducation sont en forte baisse dans plusieurs états de la région, ce qui n'augure pas d'amélioration significative dans le court terme.

Le domaine alimentaire, un des problèmes centraux de la région, surtout dans les zones sèches, a enregistré une réduction des fréquences des crises majeures de sécurité alimentaire. Malgré les aléas climatiques et les invasions acridiennes, l'Afrique de l'Ouest n'a plus connu de crise alimentaire généralisée depuis plus de 20 ans, en dehors de la crise isolée de 2005/2006 au Niger. Au cours des 17 dernières années, la production céréalière des pays de la bande sahélienne a même augmenté plus que la population, 73% contre 54%. Malgré ces

performances qui illustrent un potentiel d'amélioration et des opportunités d'intervention, la situation alimentaire et nutritionnelle de la région reste préoccupante, face aux nombreux risques liés à la variabilité climatiques, à l'impact du sida, et à la pression démographique, en particulier dans la zone sahélienne dont la population devrait atteindre 100 millions en 2020.

Les stratégies mises en œuvre dans la région pour faire face à ces défis comportent entre autres:

Politique et gouvernance

Depuis quelques décennies, de nombreux états de la région ont franchi un pas significatif en matière de démocratie et de reconnaissance des libertés publiques. Le mouvement s'est traduit, entre autres, par l'instauration du multipartisme. D'une manière générale, les libertés de la presse, d'associations et de syndicats ont enregistré des progrès, même si des velléités de remise en cause de ces acquis sont perceptibles dans de nombreux Etats. On note également une dynamique générale en faveur d'une politique de décentralisation dans les pays de la

2.1.2. Ecosystèmes et biodiversité

Les défis environnementaux font l'objet d'une attention grandissante dans les pays de la région. De façon générale cependant, la disponibilité en statistiques sur l'environnement est faible. Peu d'informations objectives sont disponibles sur l'état et les tendances des écosystèmes et de la biodiversité dans la région, ce qui rend difficile les efforts de planification des décideurs. Sur la base des informations disponibles, la situation apparaît cependant préoccupante.

La biodiversité

La diversité biologique de la région est parmi les plus élevées au monde. L'Afrique Centrale par exemple renferme plus de 60% de la diversité biologique d'Afrique. La région abrite plusieurs centres d'endémismes, tels que les refuges interglaciaires du Congo central et du Gabon, les montagnes du Congo oriental et du Cameroun, les mangroves du littoral de l'atlantique, etc. le taux d'endémisme des espèces d'eau douce dans les lacs et les cours d'eau du bassin de Congo est estimée à plus de 70%. Les forêts du golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest comportent également des centres d'endémisme en haute Guinée avec une extraordinaire richesse biologique.

La liste rouge des espèces menacées de l'UICN a attiré l'attention ces dernières années sur quelques unes des espèces les plus représentatives de la faune africaine. Bien que la reconstitution de la population de girafe au Niger constitue certainement un exemple réussi de sauvetage d'une espèce, la situation générale de la région n'est pas encourageante. En Afrique de l'Ouest, on note en particulier des menaces nouvelles sur le lion et l'hippopotame, dont les populations ont été réduites au point de les rendre vulnérables. Le statut de la plupart des espèces de la grande faune sahélo-saharienne est également alarmant. Les Gorilles de montagne à l'Est de la RDC ainsi que les éléphants

l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, une politique volontariste pour la construction de l'intégration régionale qui a permis l'émergence de plusieurs groupements sous régionaux dont la CEEAC, la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS . Ces espaces sous-régionaux, en plus des perspectives d'intégration économique et politique, offrent également des opportunités de promotion et de mise en œuvre de politiques de gestion transfrontalière de ressources naturelles partagées.

région pour responsabiliser les collectivités locales dans divers domaines dont la gestion des ressources naturelles. La société civile a beaucoup participé à l'avènement de ces changements, mais peine à influencer les politiques, particulièrement les politiques environnementales. Tant dans la société civile que dans les institutions se pose le problème du manque de capacités des acteurs qui reste un défi majeur.

de cette partie des Grands-Lacs subissent sans cesse des pressions grandissantes et inquiétantes. Ainsi, la gazelle dama est passée du statut « En danger » à celui « En danger critique ». La faune et les ressources marines comportent quelques situations encourageantes de stabilisation de populations (tortues marines, mammifères marins, poissons cartilagineux, oiseaux d'eau), mais d'une façon générale les pressions restent très fortes.

Les milieux naturels

→ **Les écosystèmes forestiers.** Les forêts des bassins du Congo et du Golfe de Guinée sont parmi les écosystèmes forestiers les plus importants au monde. L'Afrique Centrale abrite l'une des trois plus vastes étendues de forêts ombrophiles du monde avec environ 209 millions d'hectares. La région connaît malheureusement un taux élevé de déforestation estimé à 0,44% en Afrique Centrale, et atteignant plus de 1,5 % dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest. On notera cependant un modeste motif d'optimisme avec la Côte d'Ivoire qui a déclaré récemment que ses efforts de plantation de teck ont permis un accroissement de sa surface forestière, après des décennies de déforestation soutenue.

→ **Les écosystèmes des zones humides et eaux douces.** Plusieurs cours d'eau, bassins fluviaux et lacs de la région sont des ressources communes transfrontalières. Les activités humaines au niveau des sources des cours d'eau provoquent des perturbations du régime hydrique des eaux partagées entraînant des pertes de biodiversité et des étiages de plus longue durée. Dans les régions semi-arides et sub-humides sèches, les ces enclaves humides souffrent de phénomènes fréquents d'ensablement réduisant la capacité de stockage des réservoirs naturels comme artificiels. Malgré cette dégradation et bien que de nombreux résultats

d'inventaires soient disponibles, la plupart des pays n'ont pas élaboré de stratégie ni de plan d'action

▸ **Les écosystèmes marins et côtiers.** Les zones côtières, qui abritent environ 60% des populations et toutes les capitales des pays côtiers en Afrique Centrale et Occidentale, subissent des pressions accrues et se sont beaucoup dégradées par endroits au cours des dernières décennies.

Les mangroves du littoral, dont la végétation est exploitée pour le fumage du poisson et l'alimentation en bois des campements de pêcheurs, sont surexploitées. Cette dégradation cause la destruction des habitats aquatiques naturels et des frayères, ce qui entraîne non seulement une réduction de l'espace de pêche mais aussi une raréfaction des espèces

▸ **Les écosystèmes des zones arides et semi-arides** ont en commun la présence d'un tapis graminéen plus ou moins important en saison des pluies, ce qui en fait un habitat favorable pour les herbivores de la faune sahélo saharienne et pour l'élevage d'animaux domestiques. La biodiversité de ces zones semble avoir régressé au cours des dernières décennies sous la pression de la chasse et de la mauvaise utilisation des terres.

Ces zones, considérées comme particulièrement fragiles, ont cependant des capacités de résilience insoupçonnées et insuffisamment valorisées. L'UICN s'est engagée à initier un projet thématique global sur les zones sèches, ce qui améliorera la qualité des informations pour les décideurs.

▸ **Les aires protégées.** L'Afrique Centrale et Occidentale est une des rares régions d'Afrique à accroître ses superficies de forêt dédiées à la conservation. En outre, les pays de la région poursuivent la constitution d'un réseau d'aires protégées côtières et marines, mettant ainsi en oeuvre l'agenda de la CDB qui demande aux Etats signataires de bâtir d'ici 2012 des réseaux d'aires marines protégées. On peut donc considérer que les superficies d'aires protégées s'étendent mais elle n'atteignent généralement pas leurs objectifs environnementaux, économiques et sociaux en raison de divers problèmes politiques et d'insuffisance de moyens pour assurer un bon entretien de ces aires protégées. Les expériences actuelles mettent de plus en plus en évidence la nécessité de s'orienter vers l'établissement de réseaux d'aires protégées.

2.2. LES DEFIS

2.2.1. Les menaces directes à la biodiversité et aux services des écosystèmes.

Modification et dégradation des habitats

La dégradation des habitats, considérée comme la cause principale de la perte de biodiversité, loin devant la surexploitation des ressources, ne se limite pas à la déforestation mais concerne également les eaux douces et peut concerner aussi les espaces marins. Les facteurs de modification et dégradation des habitats sont nombreux et variés.

L'agriculture dans ses différentes composantes constitue le plus important facteur de modification et de dégradation des écosystèmes naturels terrestres. Les projets de production de biocarburant à grande échelle risquent de contribuer à élargir le front de ce défi avec de grandes superficies de monoculture.

L'exploitation forestière industrielle pour le commerce du bois d'œuvre affecte les massifs forestiers. D'importantes coupes sont également pratiquées pour la production d'énergie. En Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, l'OIBT estime que 90% des prélèvements de bois sont utilisés comme combustibles, contre moins de 40% dans le reste du monde. Malgré diverses stratégies de diffusion des énergies modernes, l'exploitation du bois énergie se poursuit à grande échelle dans l'ensemble de la région.

Les exploitations minières et pétrolières constituent également d'importants facteurs de dégradation des habitats.

Au delà de la fragmentation des paysages, l'accroissement spectaculaire des besoins des villes en produits alimentaires frais et en énergie solide (bois et charbon de bois), le développement accéléré des cultures d'exportation et l'exploitation forestière industrielle, ont commandé l'accélération continue de l'exploitation des ressources à un rythme soutenu. Certains des secteurs les plus affectés sont la pêche ainsi que le braconnage et le commerce de la viande de brousse, de l'ivoire, et des animaux vivants.

Le changement climatique

L'évolution des températures et du régime des précipitations pourrait à moyen et long terme, devenir le principal facteur de perte de biodiversité. La variabilité et le changement climatiques affectent l'Afrique de l'Ouest depuis plusieurs décennies et en particulier depuis le début des années 1970, avec une réduction moyenne annuelle de la pluviométrie qui a baissé de 10% dans la zone tropicale humide à plus de 30% dans le Sahel. Parmi les secteurs et les domaines clés pour l'Afrique en matière de vulnérabilité au changement climatique, il convient de retenir l'eau (bassin du lac Tchad), l'agriculture, la santé humaine, la biodiversité et les écosystèmes, l'élévation du niveau de la mer.

Les espèces envahissantes

La surexploitation des ressources

Les espèces envahissantes se caractérisent par un développement excessif qui exclue les autres espèces, contribuant ainsi à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes. Certaines espèces de poissons et de plantes aquatiques (notamment le typha et la jacinthe d'eau) sont particulièrement envahissantes dans la région. En plus de leurs impacts sur la biodiversité, les plantes

aquatiques envahissantes ont des impacts économiques considérables : entrave à la navigation, à la pêche, au bon fonctionnement des turbines de production d'énergie hydroélectrique, et à l'assèchement de plans d'eau par un rythme excessif d'évapotranspiration. Malgré une prise de conscience du danger, les Etats de la région ne sont pas encore organisés pour lutter contre ce fléau.

2.2.2. Défis indirects à la conservation de la biodiversité

La pauvreté

Les pauvres dépendent essentiellement des ressources naturelles pour leur survie. En l'absence de bonne politique de conservation, de bonne pratique de gestion des ressources naturelles, et de bonne gouvernance environnementale, cette dépendance peut constituer une menace réelle pour la biodiversité autant qu'elle peut aggraver les facteurs de pauvreté. En raison du potentiel de valorisation de ces ressources naturelles pour combattre la pauvreté, il est important que les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté prennent davantage en compte l'état des écosystèmes et la contribution des biens et services des écosystèmes aux besoins des ménages et de l'économie nationale.

La croissance démographique et l'urbanisation

L'augmentation rapide de la population et la très forte croissance urbaine dans les pays de la région contribuent à exacerber la pression induite par les défis directs à la conservation de la biodiversité. En effet, pour faire face à l'accroissement de la demande en biens et services liée à l'augmentation de la population, les espaces naturels sont convertis en champs de culture, agglomérations humaines et infrastructures diverses. En plus de la perte de services des écosystèmes vitaux causée par ces aménagements, la prolifération des taudis dans les agglomérations urbaines expose de nombreux pauvres à une vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, etc.).

L'insécurité et les conflits

Plusieurs pays de la région ont connu ou connaissent encore les affres de guerres civiles et soulèvements sociaux. Ces conflits provoquent des déplacements massifs de populations avec des impacts inévitables sur l'équilibre des écosystèmes (exploitation minière, commerce illicite de ressources naturelles, bois de feu et de service). Aussi bien les belligérants que les réfugiés établissent leurs bases arrière et leurs campements sans tenir compte de l'état des écosystèmes et des conséquences sur la biodiversité.

Les marchés et la finance

Les ressources naturelles et minières de la région sont de plus en plus convoitées. Au travers d'accords économiques et commerciaux, l'accès à ces ressources est ouvert à un nombre croissant d'acteurs extérieurs. Ainsi, de nombreux pays éloignés ont négocié des accords de pêche pour l'exploitation des ressources halieutiques encore relativement abondantes de la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest. De même, un nombre croissant de pays au premier rang desquels la Chine accroissent leurs investissements pour l'exploitation de pétrole et de minerais dont le fer, la bauxite et le cuivre dans plusieurs pays de la région.

Les conséquences environnementales de ces interventions sont déjà perceptibles. Les ressources halieutiques ont déjà beaucoup diminué. Les investisseurs asiatiques et notamment la Chine sont de plus en plus indexés par l'opinion pour leur faible sensibilité aux questions environnementales. Il reste donc beaucoup à faire pour la prise en compte des valeurs environnementales dans la politique économique, la finance et les marchés.

2.3. LES REPONSES ACTUELLES

2.3.1 Les conventions internationales et régionales

L'environnement est devenu une des préoccupations importantes des pays et des institutions régionales (plan d'action environnemental du NEPAD, de l'UEMOA, et bientôt de la CEDEAO et de la CEEAC). De même, les Chefs d'état des pays d'Afrique Centrale avaient déjà affirmé leur volonté commune de concilier développement économique et conservation de la biodiversité dans la déclaration de Yaoundé de 1999 et tout récemment dans le traité instituant la Commission des Forêts d'Afrique

Centrale (COMIFAC). La COMIFAC comprend les dix pays suivants : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad. Elle dispose d'un plan de convergence qui sert de base pour la mise en œuvre des actions en faveur de la vision commune sur la gestion des forêts du Bassin du Congo.

De nombreux pays de la région ont ratifié la plupart des conventions environnementales internationales,

notamment les trois conventions de Rio (CDB, CCD et CCCC). Malgré cet intérêt marqué pour s'inscrire dans l'agenda environnemental international, peu d'Etats africains ont ratifié la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources

2.3.2 La lutte contre la pauvreté

Depuis le lancement de l'Initiative PPTE en 1996, la lutte contre la pauvreté est le domaine de référence de toutes les politiques et stratégies de développement des pays de la région. Des documents nationaux de stratégie de réduction de la pauvreté ont été élaborés par la plupart des pays et constituent les cadres de coordination de toutes les actions nationales de développement. Les premiers documents stratégiques développés dans les années 2002-2003 ne faisaient que des références brèves et très générales aux questions environnementales. Les

2.3.3 Le changement climatique

En Afrique de l'Ouest où ce phénomène est plus particulièrement perceptible, il y a un manque important de capacités régionales tant en matière de prédiction que de formulation de projets. En effet, seul le centre régional AGRHYMET, les services nationaux et quelques rares organisations comme le Centre de Suivi Ecologique (CSE) ou l'ONG

2.3.4 La gestion des écosystèmes

Les forêts

En Afrique centrale la plupart des grandes initiatives de coopération bilatérale et multilatérale concernent la conservation des écosystèmes forestiers qui font l'objet d'une attention régionale et internationale grandissante. Des institutions régionales comme la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ont été mises en place pour promouvoir la gestion durable des ressources forestières, ainsi que le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) qui regroupe une trentaine d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. De même, l'USAID a depuis 2006, confié à l'UICN l'administration de son Programme régional Afrique centrale pour l'environnement (CARPE). En Afrique de l'ouest par contre, il n'existe pas encore de cadre institutionnel sous régional de gestion des forêts. Toutefois, le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine (PRCM) a lancé une initiative régionale sur la gestion des mangroves et l'UICN a suscité récemment le lancement d'un dialogue

2.3.5 La lutte contre la désertification

En Afrique du centre, le mécanisme mondial soutient la mise en œuvre du programme d'action sous régional (PASR) de lutte contre la désertification, mais c'est surtout dans les pays sahéliens de l'Afrique de l'ouest que la lutte contre la désertification est particulièrement importante. Dans cette sous région, le CILSS appuie l'élaboration des Plans d'Action Nationaux de la CCD et la mise en

naturelles dans sa version révisée en 2003 à Maputo. Seuls six pays ont jusqu'ici ratifié cette convention. L'UICN a donc un rôle important à jouer pour promouvoir la ratification de cette convention par un maximum d'Etats africains.

versions révisées de ces documents précisent davantage les domaines dans lesquels l'environnement peut aider à la lutte contre la pauvreté.

Une stratégie d'intervention de l'UICN dans la région serait de participer activement avec les pays à l'élaboration/révision de documents stratégiques de réduction de la pauvreté qui prennent clairement en compte les valeurs de l'environnement dans une approche de développement durable.

ENDA au Sénégal sont familières des problèmes de changements climatiques. En outre les collectivités décentralisées et les acteurs locaux sont encore largement délaissés. Par contre, les acteurs du secteur privé, appelés à initier des projets avec l'aide financière des mécanismes de développement propre, devraient voir leur rôle s'accroître.

régional sur les forêts sous l'égide de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Les écosystèmes arides et semi-arides

Dans les zones sèches, et particulièrement dans les pays du Sahel, la gestion des forêts naturelles fait l'objet d'un intérêt renouvelé dans les stratégies régionales du CILSS, en rapport avec les questions d'énergie, de lutte contre la désertification et de changement climatique.

Les zones côtières et maritimes

Le secteur marin et côtier est fortement soumis aux forces du marché international, en particulier dans les domaines de la pêche, du tourisme et des hydrocarbures. En Afrique de l'Ouest, la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR) et le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine (PRCM) organisent des dialogues techniques et politiques entre une diversité d'acteurs impliqués dans la gestion du littoral et des ressources marines et côtières, en vue d'aller vers une gestion mieux intégrée et plus régionale de la zone côtière.

œuvre du Plan d'Action Sous Régional Afrique de l'Ouest (PASR/AO) de lutte contre la désertification.

La mise en œuvre de la CCD se heurte à de nombreux obstacles dont le manque de ressources financières et des difficultés à assurer une intégration des questions de désertification au sein des plans de développement. Pour relancer le processus, le FEM et le Mécanisme Mondial développent diverses initiatives dont l'ouverture

d'une nouvelle fenêtre de financement avec l'OP15, ainsi que le nouveau programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne. En outre, divers acteurs explorent les possibilités de lier la production de biocarburant avec la lutte contre la désertification comme une option de développement des terres sèches. Une telle initiative de développement de ces cultures à grande échelle mérite cependant d'être

2.3.6 La conservation de la biodiversité

En Afrique du centre, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) constitue un appel pour que ces vastes ressources de biodiversité soient maintenues au bénéfice des populations de la région et pour la préservation des équilibres environnementaux mondiaux. Par ailleurs, le Système de suivi des abattages illégaux des éléphants de la CITES a mis en place une structure de coordination pour la sous région.

En Afrique de l'Ouest, s'il existe des acteurs intervenant sur les aires protégées à des échelles sous régionales (par exemple le PRCM sur les aires

2.3.7 L'énergie

En dehors des expériences de gestion des forêts sahéliennes pour le bois énergie, les programmes de développement énergétique de la région n'ont pas jusqu'ici été liées explicitement aux questions environnementales. Dans sa stratégie pour l'Afrique, la Banque Mondiale affiche l'intention d'accroître la capacité de génération d'électricité d'au moins 20% dans 30 pays d'ici 2012, mais n'annonce pas de participation aux grands investissements.

En Afrique de l'ouest, la CEDEAO et l'UEMOA soutiennent le développement d'une politique

entourée de sérieuses précautions pour en cerner les avantages, ainsi que les risques socio-économiques et environnementaux.

Au titre des perspectives, l'UICN qui conduit une Initiative sur le Pastoralisme Mondial (World Initiative on Sustainable Pastoralism - WISP) explore actuellement l'éventualité de lancer une initiative globale sur les zones sèches.

marines, ou le programme ECOPAS sur les 3 parcs du W du fleuve Niger), l'UICN est la seule organisation à intervenir à l'échelle régionale, à travers son programme sur l'efficacité de la gestion des aires protégées qui vise à rapprocher tous les acteurs locaux, nationaux et supranationaux dans une perspective régionale. Dans cette approche, les collectivités locales et les communautés sont de plus en plus interpellées pour jouer un rôle dans le domaine de la conservation, à l'interface des processus de décentralisation et de diversification des modes de gestion des aires protégées.

régionale de l'accès aux services énergétiques par les populations rurales et périurbaines pour atteindre les OMD. En Afrique du centre, la promotion des espèces de biocarburant est considérée par l'UICN comme une activité prioritaire pour les années à venir et reposant en grande partie sur la culture de *Jatropha spp.* Comme indiqué précédemment, cette stratégie mérite cependant d'être engagée avec précaution, au regard de nos connaissances encore limitées sur la question.

3. LE ROLE UNIQUE DE L'UICN

Le défi majeur de l'UICN est de savoir comment valoriser son leadership de réseau mondial de conservation de la nature pour apporter une contribution significative à l'amélioration du bien-être humain, une préoccupation qui relève traditionnellement des institutions de développement. Pendant longtemps, les mouvements pour la conservation de la nature, centrés sur la santé des écosystèmes et en particulier la survie des espèces, ne se sont pas sentis interpellés par les

préoccupations de développement et de bien-être humain.

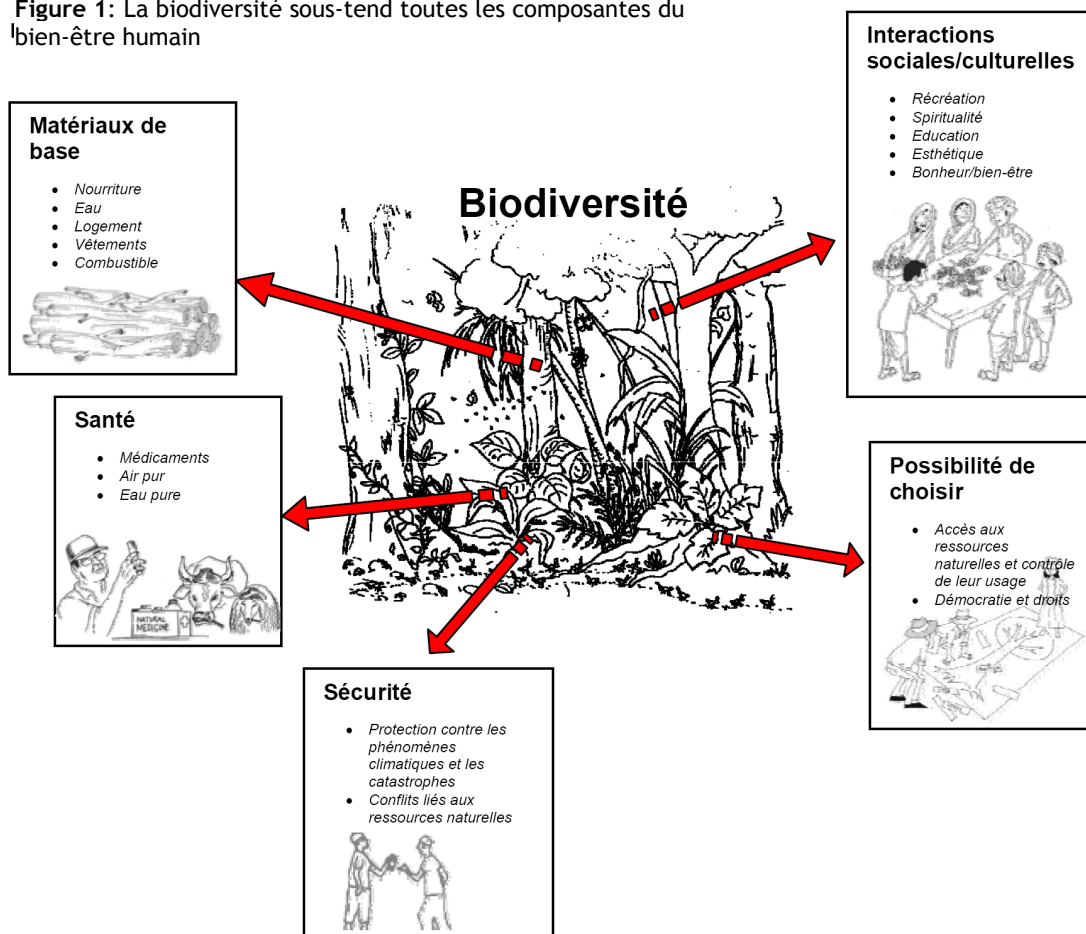
La présence humaine est même parfois décriée comme cause de dégradation de la nature dont la préservation *stricto sensu* est considérée comme un objectif légitime pour soi. Pour la plupart des institutions de développement au contraire, les ressources naturelles sont là pour être domestiquées et asservies au profit de la croissance économique, souvent sans égards pour la durabilité sociale et environnementale.

3.1. UNE APPROCHE DU CHANGEMENT FONDEE SUR LE LIEN ENTRE SANTE DE L'ENVIRONNEMENT ET BIEN-ETRE HUMAIN.

L'UICN est le premier réseau de conservation de la nature à avoir reconnu l'existence d'un lien étroit entre la santé de l'environnement et le bien-être des sociétés. La pertinence de cette analyse est aujourd'hui largement partagée, au moins dans son concept, et constitue le fondement du développement durable consacré par le sommet mondial de Johannesburg.

Les liens entre environnement et développement sont particulièrement étroits en Afrique Centrale et de l'Ouest. En effet, les économies de la région reposent en grande partie sur le secteur primaire lié à l'exploitation des ressources naturelles, et la biodiversité fournit l'essentiel des biens et services qui sous-tendent le bien-être humain.

Figure 1: La biodiversité sous-tend toutes les composantes du bien-être humain



Pourtant les rythmes et l'intensité des prélèvements dépassent les capacités naturelles de reconstitution des écosystèmes. Aussi l'UICN a-t-elle pour objectif de préserver l'environnement en vérifiant et en démontrant les effets bénéfiques des actions de conservation sur le bien-être humain et les capacités de développement des sociétés. En particulier l'UICN entend montrer que prendre en compte la conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans les processus de développement économique,

de production d'énergie, d'exploitation des ressources naturelles est indispensable pour garantir un développement durable des échelles locales à l'échelle mondiale. Il importe également de s'assurer que les actions entreprises auront les effets positifs escomptés, en particulier sur les capacités d'anticipation et d'adaptation des sociétés et des Etats aux questions nouvelles qui se posent à l'humanité, par exemple dans les domaines du changement climatique et de l'énergie.

3.2. UNE STRATEGIE DU CHANGEMENT FONDEE SUR UNE CHAINE LOGIQUE DE VALEURS

L'accroissement impressionnant de la population de la région et les grands progrès accomplis par les pays de la région sur la voie du développement économique ces dernières décennies ont été acquis au prix d'une dégradation de plus en plus marquée des écosystèmes vulnérables, qui perturbe les systèmes naturels qui entretiennent la vie et qui alimentent notre progrès. En ce début de 21^{ème} siècle, l'Afrique Centrale et Occidentale fait face à des enjeux culturels, économiques et politiques sans précédent, dans le contexte d'une mondialisation de plus en plus puissante. Aussi le mouvement de la conservation se doit de redéfinir ses méthodes pour faire une réalité de sa vision « un monde juste qui valorise et conserve la nature ».

Une source d'inspiration est l'innovation permanente dans différents domaines, allant de l'éthique à l'économie, en passant par l'électronique. Certaines de ces innovations donnent des réponses possibles à des problèmes de conservation et incitent à créer de nouvelles alliances. C'est ainsi que nous voyons :

- apparaître de nouveaux marchés et systèmes de mesure pour une économie verte qui apporte des avantages à l'homme et à la nature ;
- des innovations dans les modèles de gouvernance et de responsabilité qui dépassent la paralysie actuelle du multilatéralisme ;
- de nouveaux partenariats, dans différents secteurs ;
- des technologies énergétiques, bio- et écomimétiques novatrices qui appliquent le génie propre à la nature et servent de base à des modes de vie durable ;
- des réseaux sociaux et des modèles d'apprentissage nouveaux ;
- des solutions concrètes et de nouveaux moyens de communication qui s'accompagnent de promesses d'un avenir meilleur plutôt que de scénarios pessimistes.

Pour relever les défis de la conservation et du développement durable, l'UICN doit fournir un travail de qualité à une échelle et un niveau d'influence plus élevés que jamais. Les principaux atouts de l'Union sont ses réseaux dévoués de membres et d'experts bénévoles, ses membres composés aussi bien de gouvernements que

d'organismes privés, et son Secrétariat mondial très motivé. Reconnaisant le changement est le fruit de processus longs et complexes, s'interpénétrant les uns les autres des échelles les plus locales à l'échelle mondiale, nécessitant de nouveaux modes de pensée et des solutions techniques, sociales et politiques novatrices, l'UICN aspire à identifier et mener ses activités en jouant ses cartes maîtresses :

1. L'UICN offre des connaissances fiables et éprouvées

L'UICN est connue pour son expertise scientifique en matière de conservation et de gestion durable des ressources, notamment pour ce qui est de la gestion des écosystèmes, de la préservation des milieux marins, forestiers et aquatiques, et de la conservation des espèces ; de la gestion des aires protégées ; du développement durable, en lien avec la réduction de la pauvreté ; et pour ses outils décisionnels et de gestion des ressources naturelles. La valeur de l'UICN en tant que source de connaissances fiable tient aux réseaux d'experts de ses commissions, à ses membres, ainsi qu'à son personnel qualifié et dévoué. L'UICN en Afrique Centrale et Occidentale veut développer sa capacité de produire des connaissances à la pointe du progrès, et de soutenir leur utilisation. Elle aspire aussi à développer de solutions novatrices pour relever les nouveaux défis de la conservation et du développement durable.

2. L'UICN génère des consensus et des partenariats pour l'action

Grâce à sa structure unique et à la crédibilité dont elle jouit, l'UICN est à même de rassembler un large éventail d'acteurs pour traiter les problèmes de conservation. L'Union en Afrique Centrale et Occidentale peut rassembler des points de vue divergents issus de la conservation, pour faire émerger des consensus et promouvoir des actions et des solutions conjointes. Cette capacité a été démontrée dans des domaines comme la gestion des zones côtières et marines, la gestion de l'eau, la foresterie ainsi que l'exploitation minière, le pétrole et le gaz. Notre réputation « de facilitateur neutre » nous permet de plus en plus d'associer le secteur privé et d'encourager l'application de ses connaissances et de son expertise au service du développement durable.

3. L'UICN a une portée mondiale et stratégique

Les membres et les partenaires de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale apprécient la portée et l'envergure mondiales de l'Union, et la possibilité qu'elle leur offre de partager des ressources au-delà des frontières politiques et culturelles de la région. L'Union a pour vocation d'associer les gouvernements, la société civile, les ONG, la science et le monde des affaires pour améliorer les politiques et l'action en matière de conservation. Elle relie les activités de ses divers réseaux sur le terrain aux activités stratégiques mondiales. Et elle relie les problèmes et les solutions de la conservation aux objectifs plus large de la société, comme la sécurité et la pauvreté, tant au plan national qu'international. Cette connectivité doit être renforcée pour accroître les avantages que l'UICN procure à ses membres, partenaires et commissions. L'UICN doit élargir ses investigations à de nouveaux champs d'action, de nouveaux partenaires et de nouvelles idées afin de renforcer son influence et son impact.

4. L'UICN est la représentante de la nature aux Nations Unies

L'UICN est la seule organisation environnementale à avoir un siège à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette situation permet à ses membres d'accéder au vaste univers des débats internationaux sur l'environnement et le développement, et son statut d'Observateur aux Nations Unies lui permet de traduire les préoccupations de ses membres sur un plan international.

S'appuyant sur une gestion et une gouvernance pertinentes et ciblées, l'UICN s'efforce de garantir que, par la mise en commun de leurs connaissances, compétences et expertise, ses composantes parviennent à un degré d'influence et de pouvoir impossible à atteindre en agissant individuellement.

Le Programme de l'UICN 2009-2012 s'appuie sur ces atouts uniques qu'il vise, dans la mesure du possible, à renforcer pour parvenir à la conservation et au développement durable à l'échelle mondiale et locale, dans l'intérêt des populations humaines et de la nature.

L'essence de la stratégie d'action de l'UICN est fondée sur le triptyque (connaissance, habilitation, gouvernance) résumé dans l'encadré ci-dessous.

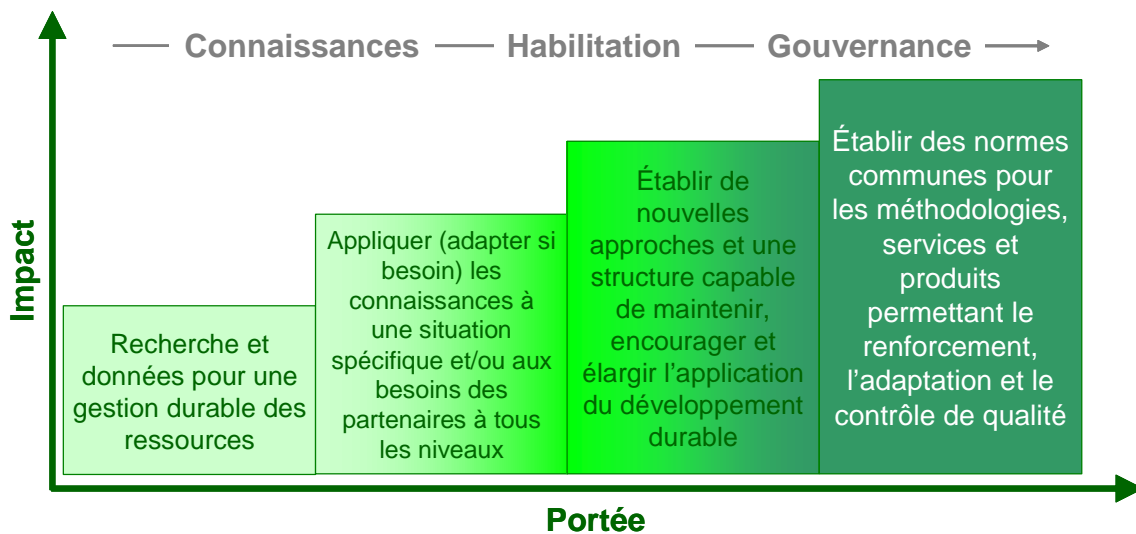


Figure 2: Cartes maîtresses de l'UICN et défi à relever en matière de gestion: optimiser l'ensemble de la chaîne de valeur par le biais de partenariats, de réseaux et d'un groupe d'intérêt mondial

4. DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESULTATS DU PROGRAMME MONDIAL

Le programme de l'UICN - *Façonner un avenir durable* - vise à approfondir les liens entre la santé de l'environnement et le bien-être des populations pour apporter une perspective environnementale à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au Plan de mise en œuvre des résultats du sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'à l'objectif visant à enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010.

L'ancrage thématique du programme reste centré sur la conservation de la biodiversité et sa relation complexe avec les principaux processus responsables du rétrécissement de la diversité de la vie et des écosystèmes naturels. Pour la période 2009-2012, l'UICN considère les quatre thèmes suivants comme constituant des processus majeurs qui menacent la biodiversité, et en a fait des domaines thématiques

prioritaires: (i) le changement climatique ; (ii) les systèmes actuels de production et de distribution de l'énergie ; (iii) les formes actuelles de gestion des écosystèmes pour le bien-être humain; et (iv) l'économie et les marchés. Ces thèmes et leurs interactions avec le thème central de la conservation de la diversité de la vie constituent les cinq domaines thématiques prioritaires de l'Union pour la période 2009-2012. Ces cinq axes prioritaires circonscrivent un solide cadre global à l'intérieur duquel la mise en œuvre du programme peut se fonder sur la demande spécifique de composantes thématiques et régionales.

Le programme est entièrement orienté vers les l'atteinte de 10 résultats durant l'intersession 2009-2012 résumés ci-dessous.

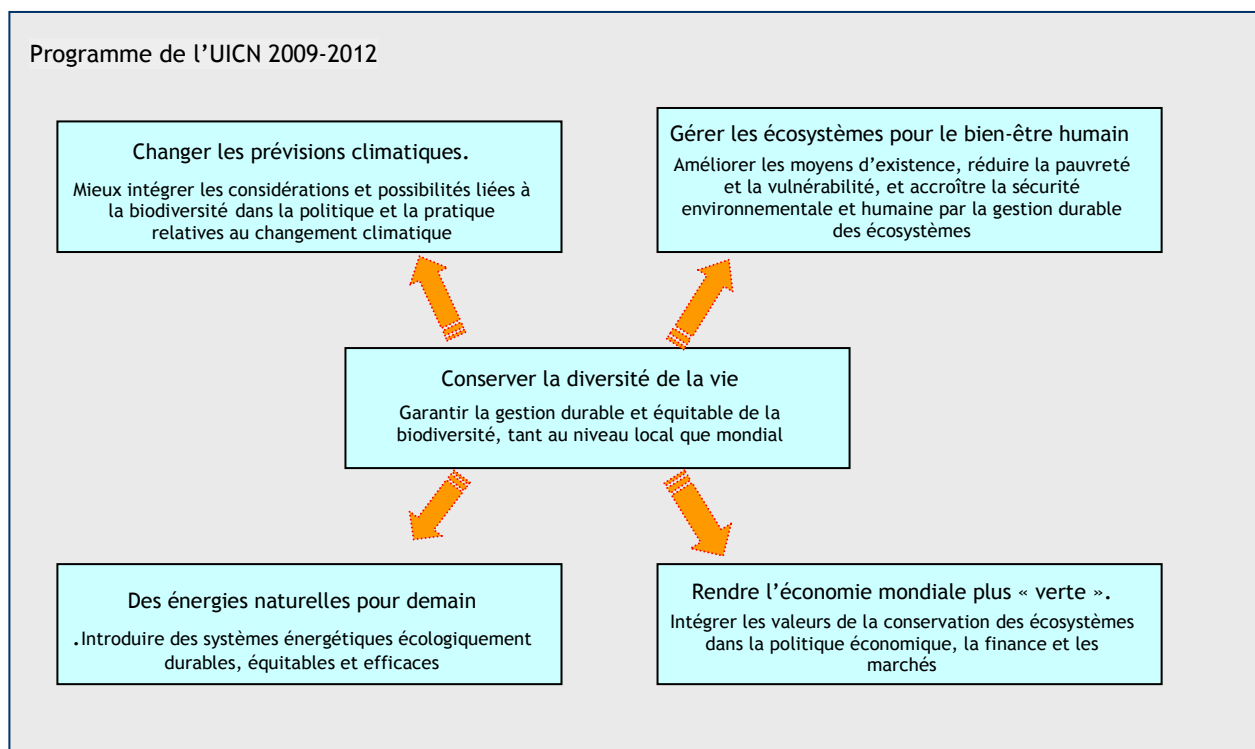


Figure 3 : Domaines thématiques prioritaires du programme global de l'UICN

5. RESULTATS ET SOUS RESULTATS DU PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

DOMAINE CENTRAL 1 - CONSERVER LA DIVERSITE DE LA VIE

Garantir la gestion durable et équitable de la biodiversité, tant au niveau local que mondial

Le rétrécissement et la perte de biodiversité restent les principales menaces des écosystèmes naturels en Afrique de l'Ouest, mais également en Afrique Centrale où ils figurent encore parmi les plus riches de la planète, avec un taux d'endémisme exceptionnel.

Les phénomènes qui contribuent à cette situation sont entre autres, la déforestation, la

fragmentation, la dégradation des formations forestières résiduelles, le manque de capacités et de motivation des parties prenantes, la mal gouvernance, l'inadaptation de certains outils législatifs, l'insuffisance de coordination des actions, la faiblesse des systèmes d'information environnementale et l'utilisation concurrentielle de l'espace.

Résultat global 1.1: Mettre les politiques et les systèmes de gouvernance relatifs à la diversité biologique au service de la conservation de la biodiversité.

La décentralisation des processus de gestion des espaces protégés (aires protégées, concessions forestières et forêts communautaires) favorisera l'équité et une plus grande implication des communautés (y compris les femmes) dans la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ; elle renforcera l'implication des parties prenantes (élus, secteur privé, société civile, chercheurs, etc.), ce qui favorisera une appropriation large des objectifs et des outils de la conservation. L'approche régionale développée par l'UICN et ses partenaires permettra de consolider des partenariats multi - acteurs impliquant les Etats, les différents réseaux d'aires protégées, les concessionnaires, les acteurs de la gestion communautaires des ressources forestières et fauniques, les parlementaires, les

journalistes et les chercheurs qui œuvrent aux niveaux local, national et transfrontalier.

L'UICN apportera son appui aux différentes parties prenantes pour les aider à influencer sur les politiques et promouvoir des mécanismes de gouvernance en faveur de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées (terrestres et marines), les concessions et les forêts communautaires. Elle aidera à la mise en place et/ou à la relance des cadres de concertation appropriés entre les différents acteurs, à la création et au partage des connaissances améliorant l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives à la conservation de la diversité biologique.

PACO 1.1.1 L'influence des élus, du secteur privé et de la société civile (en particulier des femmes et des populations vulnérables) est accrue pour améliorer la gestion de la biodiversité dans cinq pays d'Afrique Centrale et Occidentale et dans la gestion de 5 complexes d'aires protégées et 3 bassins fluviaux transfrontaliers.

Une des priorités du PACO est la conservation de la biodiversité dans les aires protégées (terrestres et marines), les concessions et les forêts communautaires. Les parties prenantes de la gestion de ces écosystèmes sont nombreuses et variées. En conséquence, leur large implication est nécessaire pour obtenir des résultats significatifs. A cet effet, le PACO initiera des activités pour soutenir le rôle des femmes et des populations vulnérables dans les questions environnementales, l'action des élus et la

société civile en vue d'intégrer les dispositions des conventions internationales sur l'environnement dans les politiques et législations nationales de conservation et assurer la mise en cohérence de ces politiques et leur mise en œuvre dans les sites transfrontaliers. En outre, le PACO travaillera à la ratification et la mise en œuvre de la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles par les pays de la région.

S/R 1.1.1.1 Le rôle des femmes et des populations vulnérables dans la gestion de la biodiversité, des aires protégées et des bassins fluviaux transfrontaliers est reconnu et soutenu dans X sites dans Y pays

L'implication insuffisante des femmes et des populations vulnérables dans la gestion de la biodiversité et des aires protégées limite l'efficacité

des activités de conservation sur le terrain, en raison des liens étroits qui existent entre ces catégories d'acteurs et les services des écosystèmes

dont elles dépendent pour leur survie. Pour accroître le rôle des femmes et des populations vulnérables dans la gestion de la biodiversité et des écosystèmes, le PACO appuiera diverses activités dont les suivantes en Afrique Centrale et Occidentale: 1) la promotion de l'équité; 2) la promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes dans la zone côtière; et 3) l'implication des femmes et des jeunes dans diverses activités de

terrain, notamment dans le bassin du Lac Tchad, en particulier dans la plaine de Waza-Logone, au Ghana, au Libéria, au Burkina Faso, dans les pays des Grands Lacs, dans la Trinitonale de la Sangha (TNS) et dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Plaidoyer auprès des administrations publiques pour la participation des organisations de la société civile dans l'élaboration des plans d'action de gestion intégrée des paysages dans les Grands Lacs et le Trinitonale de la Sangha (TNS)*
- *Plaidoyer en faveur de la représentation des femmes et des populations vulnérables dans les cadres de concertation et de décision sur la biodiversité et les AP, en particulier dans le « Forum autour des parcs nationaux des Virunga, Kibira et Volcans », les comités de dialogue dans les mêmes sites, ainsi que dans le « Forum des acteurs du TNS »*
- *Formation des groupements des femmes et des pygmées en co-gestion des ressources naturelles.*
- *Restauration environnementale de camps de réfugiés au Liberia*
- *Visites d'échange, sessions d'apprentissage mutuel, formations de l'expertise pour améliorer la gouvernance des AMP et de sites naturels transfrontaliers de la zone PRCM en privilégiant la participation des groupes défavorisés et des femmes*
- *Développement d'activités génératrices de revenus et amélioration des capacités de représentation des femmes au sein de ces communautés de pêcheurs de la Mauritanie et du Sénégal*
- *Développement d'activités génératrices de revenus et amélioration des capacités de négociation des femmes exploitantes de produits forestiers non ligneux dans trois régions administratives du Burkina Faso*

S/R 1.1.1.2 X pays ont mis à jour leurs cadres réglementaires afin d'adopter des approches plus participatives conformément aux orientations de la CBD.

De nombreux pays de la région ont signé des conventions environnementales internationales sans avoir mis en cohérence leurs politiques et législations nationales de conservation avec ces engagements internationaux, ce qui en limite l'efficacité. Le PACO aidera les pays de la région à harmoniser leurs politiques et législations nationales de conservation suivant leurs engagements internationaux. Cet appui se fera à travers diverses activités dont :

1) l'organisation du dialogue entre les parties prenantes au niveau national, avec la participation de la société civile, y compris les femmes ;

2) la mise en œuvre de projets de gestion décentralisée de ressources naturelles, ainsi que des feux de brousse et des forêts communautaires (Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon, Ghana, Libéria, Niger).

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Appui à l'amélioration et à la mise en œuvre des politiques de conservation au Ghana (feux sauvages, foresterie communautaire) et au Liberia (rôle des communautés).*
- *Diffusion auprès des décideurs politiques, en collaboration avec MIKE, GSEAf, ROCAL et TRAFFIC des données collectées sur le braconnage à travers la région, en particulier des éléphants et des lions en RDC et au Cameroun, et*
- *Renforcement des capacités des Etats de la CBLT (Cameroun, Nigeria, Niger, Tchad, RCA) dans la mise en œuvre de la CBD, de la Convention cadre sur la lutte contre la désertification*

S/R 1.1.1.3 X conventions de gestion entre l'administration et les parties prenantes sont mises en place pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages, aux niveaux national et régional.

La gestion intégrée des ressources naturelles implique la prise en compte de préoccupations variées d'ordre biophysique, politique, législatif, économique, etc., à différentes échelles de mise en œuvre sur le terrain : paysage, échelle nationale, régionale. Le PACO mettra à disposition ses connaissances, ainsi que des normes et outils pour la formulation et la mise en œuvre d'activités pour renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles dans la région. Les activités prévues en

Afrique Centrale et Occidentale porteront, entre autres, sur : 1) la gestion participative de l'interface agriculture - aire protégée en zone humide ; 2) la gestion durable de reliques forestières en zone humide et en zone sèche ; 3) la promotion de conventions entre communautés et administrations décentralisées pour l'exploitation durable d'essences forestières en zones soudano-sahélienne et sahélienne. Par ailleurs, neuf projets et activités

diverses seront mises en œuvre en zone côtière pour soutenir ce résultat.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promote conventions between communities and decentralised government agencies for the sustainable exploitation of special forest tree species in Burkina Faso and Niger*
- *Promote an IUCN and West Africa members Initiative on the sustainable management of key relic forests; moist forests (Sierra Leone, Guinea Bissau, Liberia) dry forests (Mali, Burkina Faso, Senegal)*
- *Gestion participative de l'interface agriculture - aire protégée des forêts humides en Guinée Bissau et en Guinée*
- *Appui à la gestion intégrée des écosystèmes naturels du bas delta du fleuve Sénégal et de ses ressources naturelles*
- *Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la viande de brousse en RDC*
- *Diffusion du rapport d'évaluation de l'environnement relatifs aux sites naturels prioritaires et démarrage du processus de leur réhabilitation ou déclassement*
- *Développement d'un programme d'appui à l'Autorité du Bassin du Niger pour la gestion durable des ressources en eau et de l'environnement dans le bassin du Niger*
- *Facilitation de l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action tripartite entre GEOVIC, l'administration locale et les populations autochtones de Lomié visant la gestion efficace des forêts communautaires autour de la Réserve du Dja au Cameroun*

S/R 1.1.1.4 Les politiques et législations de conservation de la biodiversité sont mises en cohérence dans X milieux (mangroves) et Y bassins fluviaux.

La diversité des politiques et législations nationales de conservation de la biodiversité est une contrainte à la mise en œuvre harmonisée d'activités de conservation dans les sites transfrontaliers. La mise en cohérence de ces politiques serait un atout pour

la réussite des projets transfrontaliers. En Afrique Centrale et Occidentale, l'UICN contribuera à la promotion du dialogue au niveau sous-régional sur la gestion durable des forêts terrestres, des mangroves et des zones côtières.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promotion of a West Africa Dialogue on Forests: setting a framework for sustainable forest management and its contribution to poverty alleviation in West Africa.*
- *Appui à l'élaboration d'un plan de travail annuel détaillé de la Task Force AFLEG chargée du suivi de la Déclaration ministérielle au Ghana, Cameroun et Liberia*
- *Préparation d'une convention régionale pour la gestion durable des mangroves dans six pays de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest*
- *Appui à la mise en place du réseau régional des parlementaires pour la gestion intégrée de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest*
- *Appui à la mise en place du Réseau Africain de l'Information Environnementale et du groupe de travail sous régional*
- *Facilitation du dialogue politique au sein des réseaux de la CEFDHAC dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC*
- *Harmonisation des politiques de gestion des ressources en eau dans le bassin du Sénégal*
- *Établissement d'un dialogue et identification des actions prioritaires pour la conservation et la gestion des ressources en eau et les zones humides du bassin du Niger*

S/R 1.1.1.5 Des dispositions prioritaires de la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles sont transposées dans cinq pays

La plupart des pays de la région ont signé de nombreuses conventions environnementales internationales. Paradoxalement, très peu d'entre eux ont signé la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Pour contribuer à la mise en place d'un

cadre légal cohérent et ambitieux, le PACO travaillera avec les pays de la région pour les aider à ratifier et transposer les principales dispositions de la Convention Africaine en associant au mieux les organisations de la société civile.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Plaidoyer pour la ratification de la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles*
- *Appui aux Ministères de l'environnement de 5 pays pour l'identification des dispositions prioritaires et leur transposition dans les législations nationales*

- Organisation de sessions de formation de la société civile et des administrations publiques sur la Convention africaine dans les pays du bassin du Lac Tchad

PACO 1.1.2 Des modes de gouvernance participatifs des aires protégées et des ressources naturelles sont renforcés dans X réseaux d'aires protégées, Y bassins fluviaux et dans Z pays.

La gestion des aires protégées est encore largement conduite de manière centralisée par le service forestier, à l'exclusion des autres acteurs. Au regard des insuffisances constatées de cette approche, l'UICN encourage une gestion participative avec l'implication des communautés (y compris les femmes), ainsi que la recherche de l'équité. Le

programme suscitera l'émergence d'une vision régionale cohérente sur la gouvernance des aires protégées en Afrique Centrale et Occidentale. Le Programme travaillera à l'extension des réseaux de zones de conservation et à l'opérationnalisation des cadres de concertation sur les aires protégées.

S/R 1.1.2.1 Des cadres de concertation nationaux/régionaux multi acteurs pour la gestion des zones de conservation, des aires protégées et des bassins transfrontaliers sont opérationnels

Le PACO travaillera à l'atteinte de ce résultat à travers une incitation des parties concernées par la gestion des aires protégées à intégrer les dispositions de la Commission Mondiale des Aires Protégées en Afrique Centrale et Occidentale - CMAP/ACO, et en soutenant en zone côtière les projets qui concourent à l'opérationnalisation des mesures adoptées au sein des cadres de concertation à différentes échelles. Cet effort visera également la mise en place de cadres de concertation autour

des paysages des Grands Lacs et du Trinational de la Sangha (TNS). Le dialogue ouvert au sein de ces cadres sera relayé à travers la Radio Environnement et son réseau de radios thématiques sur la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale. La production et l'échange des programmes radio permettront d'élargir l'audience, d'enrichir et soutenir le dialogue ainsi engagé entre les différentes parties prenantes.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Governance of Protected Areas in West Africa: The journey so far. (Regional high level scientific and stewardship conference with the WCPA)*
- *Appui à la mise en place d'une plate forme de concertation entre les organisations de la société civile et les administrations publiques concernées par la gestion des paysages dans les Grands Lacs et le Trinational de la Sangha (TNS)*
- *Appui à la création des forums des usagers de l'eau dans le bassin de la Volta et du Sénégal*
- *Réactivation du SAWEG comme cadre de dialogue sur les zones humides*
- *Promotion de la coopération de la communauté scientifique dans le bassin du fleuve Sénégal*
- *Appui à la mise en place et animation de conseils de gestion des écosystèmes transfrontaliers au niveau de 3 zones frontalières du Burkina Faso*
- *Capitalisation des connaissances de gouvernance forestière et des bassins fluviaux en Afrique Centrale*

S/R 1.1.2.2. Des accords de gestion participative sont élaborés et mis en œuvre concernant 20 aires protégées et 3 pêcheries artisanales dans les pays du PRCM

En capitalisant les résultats des initiatives en cours, le PACO renforcera les dynamiques de cogestion en cours, avec l'appui les groupes de travail sur la cogestion conjoints à la Commission sur les Politiques Environnementales, Economiques et Sociales - CEESP et à la Commission Mondiale sur les Aires Protégées, en lien avec les membres et partenaires. Dans la zone côtière celles-ci

concernent essentiellement certaines pêcheries artisanales partagées et les aires marines protégées du RAMPAO, qui a intégré la gestion participative comme un objectif prioritaire de son plan de travail. Ces dynamiques pourront également s'appliquer, en fonction des opportunités, à certains grands habitats comme les mangroves ou encore aux espaces naturels transfrontaliers.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Renforcement des capacités des acteurs de la zone côtière des pays de la CSRP en gestion participative des AMP et des ressources naturelles
- Appui à l'élaboration ou à la réactualisation d'accords de gestion participative dans au moins 15 AMP dans les pays de la CSRP
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'au moins 3 plans d'aménagement participatifs de pêcheries artisanales partagées dans les pays de la CSRP
- Expérimentation de systèmes de gestion participative de grands habitats partagés (mangroves) dans les pays de la CSRP

Résultat global 1. 2: Mettre à disposition et utiliser les normes, outils et connaissances relatifs à la gestion durable des ressources naturelles pour la conservation de la biodiversité, y compris la gestion efficace des ressources naturelles mondiales et régionales partagées

L'UICN a développé une grande expertise et une diversité d'outils en matière de législation environnementale, d'aide à la création et à la gestion d'aires protégées, de concessions forestières et de réseaux d'aires protégées, d'élaboration et de mise en œuvre de plan d'action de conservation d'espèces et d'habitats, de suivi du statut des espèces, orientant la gestion de la biodiversité vers des approches écosystémiques favorisant la participation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Des initiatives de renforcement des capacités, valorisant notamment l'expertise et les outils issus

du travail des commissions de l'UICN permettront aux acteurs institutionnels et à la société civile d'améliorer l'efficacité de la gestion de la biodiversité aux échelles pertinentes.

L'UICN et ses partenaires mettront plus largement leurs connaissances et savoir-faire à la disposition des différents acteurs (communautés, secteur privé et décideurs politiques). En agissant ainsi sur les acteurs et les processus - à travers les normes et outils, l'UICN contribuera à rendre la conservation de la biodiversité et le développement durable plus adéquats, plus efficaces et plus équitables.

PACO 1.2.1 La conservation des espèces et des habitats est améliorée grâce à l'application des méthodologies et la mise en œuvre des outils pertinents.

L'implication des parties prenantes dans une approche participative de conservation des espèces et des habitats pour le développement durable met en œuvre des stratégies variées qui requièrent la mobilisation d'une grande diversité de connaissances et de savoir faire. Le programme aidera les acteurs à relever ce défi en mettant à leur disposition le capital d'expertise développé par l'UICN et ses partenaires, et en renforçant les capacités de ces acteurs pour une utilisation optimale de ce capital. A terme, il est espéré que cette approche permettra d'atteindre les sous résultats relatifs aux aspects suivants :

- Renforcement de l'efficacité de la gestion des concessions et aires protégées ;
- Opérationnalisation des plans d'action et systèmes de gestion transfrontaliers ;
- Utilisation plus fréquente des listes rouges dans les stratégies de conservation ;
- Connaissance accrue par les acteurs, des normes et outils développés par l'UICN.

S/R 1.2.1.1 Des réseaux de zones de conservation plus étendus sont effectifs grâce à l'amélioration des connexions entre aires protégées proches dans X pays

Le PACO aidera à établir et/ou améliorer les connexions entre aires protégées proches. Ce sera le cas de la mise en réseau des aires protégées et sites critiques dans le bassin du Lac Tchad. Comme prévu en zone côtière, cet appui visera à favoriser les réseaux de collaboration et d'apprentissage mutuel, qui peuvent déboucher sur des mises en cohérence

de règles de gestion et accroître leur interconnexion. Cet appui concerne également la gestion concertée des espaces et sites naturels transfrontaliers en particulier en zone côtière. En Afrique centrale, l'appui de l'UICN servira à faciliter la mise en œuvre de la convention avec le RAPAC.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à la négociation et à la matérialisation des corridors transfrontaliers entre le Burkina Faso et les pays limitrophes
- Appui à la mise en place de dispositifs concertés de surveillance et de suivi des corridors transfrontaliers entre le Burkina Faso et les pays limitrophes
- Appui à la mise en place de la réserve de biosphère transfrontalière Niemi Saloum entre le Sénégal et la Gambie
- Appui au réseau Ramao de collaboration et d'apprentissage mutuel pour une meilleure gouvernance des aires marines protégées d'Afrique de l'ouest
- Mise en œuvre de la convention UICN/RAPAC en matière de gestion d'aires protégées spécialement dans la promotion de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté (RDC, Gabon, Cameroun, Sao Tomé ; Tchad, Guinée-équatoriale, RCA), à la mise en réseau des aires protégées et des sites critiques des pays du Bassin du Lac Tchad non membres du RAPAC (Niger, Nigeria)
- Appui à l'organisation d'au moins une réunion annuelle de planification par les Country Teams dans les dix pays du CARPE
- Appui à l'identification de nouvelles AP pour la conservation des espèces de faune menacées (Gorilles de montagne et plaine, Rhinocéros blanc, hippopotames)

S/R 1.2.1.2 L'efficacité de la gestion de X concessions et aires protégées est renforcée dans Y pays à travers l'évaluation des systèmes de gestion en place, la dissémination des connaissances et la formation

Pour atteindre ce résultat, le Programme appuiera les processus d'évaluation de la gestion des aires protégées en Afrique Centrale et Occidentale, et mettra en œuvre des activités de renforcement des

capacités et de montage de projets. Des projets pilotes seront développés dans les aires protégées évaluées pour lever les blocages identifiés et améliorer les systèmes de gestion.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Evaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées dans X pays d'Afrique de l'Ouest
- Renforcement des capacités de gestion participative des AMP dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest (RAMAO II).
- Projet d'Appui Institutionnel dans les domaines de la Biodiversité et des Aires Protégées en Guinée Bissau
- Mise en œuvre des directives UICN-OIBT relatives à la gestion des grands singes dans les concessions forestières du TNS, du Gabon et de la RDC, en étroite collaboration avec la Commission de la sauvegarde des espèces
- Diffusion et appui à l'application des directives relatives à la gestion de la biodiversité notamment des grands mammifères dans les concessions forestières du TNS
- Appui aux mécanismes de suivi des 5 Sites du Patrimoine mondial en RDC, en coopération avec le Centre du Patrimoine mondial et l'UNESCO

S/R 1.2.1.3 Les plans d'action régionaux sont opérationnels dans X pays pour Y espèces et Z habitats

Le programme mettra en œuvre des plans d'action tripartites de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles dans le Mont Nimba et dans les paysages du bassin du Congo, ainsi qu'un programme de renforcement des capacités des gestionnaires des projets. En zone côtière, le programme élaborera un plan régional pour la gestion durable des mangroves. Des appuis seront également fournis en vue de

l'élaboration des plans de gestion du Lac Tchad et de la plaine d'inondation de Waza-Logone. L'UICN mettra à contribution les Parlementaires en faveur de la ratification et la mise en œuvre de ces plans régionaux de conservation de la biodiversité. C'est ainsi que l'élaboration des plans d'action nationaux et d'un plan d'action sous-régional du REPAR-CEFDHAC bénéficieront des appuis du PACO.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Promotion of participatory tripartite regional plan for conservation of the Mt. Nimba complex in Guinea/Liberia/Côte d'Ivoire.
- Elaboration d'un plan régional de gestion des mangroves en Afrique de l'Ouest
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion du Lac Tchad et de la plaine d'inondation de Waza Logone
- Appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des rivages du lac Tchad
- Appui à l'élaboration du Plan d'action stratégique de gestion durable des eaux du Bassin du Congo

S/R 1.2.1.4 Cinq systèmes de gestion transfrontalière des ressources partagées sont opérationnels et institutionnalisés dans la région.

Pour ce sous résultat, le PACO appuiera entre autres, la mise en œuvre d'un système de gestion intégrée des ressources naturelles dans la Trinationale de la Sangha (TNS), dans le bassin du Lac Tchad, dans les Grands Lacs et sur les hautes terres du Fouta-Djalou. En zone côtière d'Afrique de

l'Ouest, un accent sera mis sur l'appui aux processus de gestion intégrée des espèces et des zones transfrontalières. Un programme d'appui du PACO aux parties prenantes de la CEFDHAC sera aussi développé.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promotion of an integrated 'forests, water & landscapes' vision in the management of the Fouta Djalou Highlands using corridors and forest landscape restoration approaches.*
- *Amélioration de gestion des ressources naturelles partagées dans la Ségambie méridionale : frontière Guinée Bissau-région naturelle de la Casamance au Sénégal (envisagée)*
- *Planning transboundary management and restoration of mangrove ecosystem goods and services*
- *Appui à l'élaboration d'un plan d'aménagement participatif transfrontalier de la pêche de la crevette entre le Sénégal et la Gambie*
- *Facilitation de l'élaboration et la validation des plans d'actions nationaux et régionaux des réseaux de la -CEFDHAC (REPAR, REPALEAC, REFADD, REJEFAC)*
- *Appui à la mise en œuvre du plan de gestion du Lac Tchad et sa partie Nord*
- *Appui à l'adoption d'un protocole de collaboration entre les Etats du Burkina Faso et du Ghana pour la gestion durable des ressources naturelles partagées*

S/R 1.2.1.5 X pays utilisent les listes rouges des espèces menacées pour planifier leurs stratégies de conservation des espèces et des habitats.

Pour promouvoir l'utilisation des listes rouges de l'UICN, le PACO mettra en place une campagne de plaidoyer, accompagnée par des actions de formation. Le bureau conduira une activité pilote régionale d'identification des espèces clefs et/ou

menaces et d'élaboration d'une stratégie de conservation dans le bassin du Lac Tchad. Le programme soutiendra également ce résultat à travers son appui aux Parlementaires et aux processus de gestion intégrée en zone côtière.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Pilot initiative for the conservation and rational use of *Talbotiella gentii* - a tree species under the threat of extinction in Ghana.*
- *Appui à l'élaboration de la stratégie de conservation des espèces menacées dans les pays du Bassin du Lac Tchad*

S/R 1.2.1.6 La capacité de décision des acteurs de la conservation dans la région est renforcée grâce à la mise à disposition d'outils de gestion durable des ressources naturelles adaptés au contexte sous-régional

Le PACO appuiera des activités aussi bien dans les écosystèmes terrestres qu'en zones humide et côtière d'Afrique Centrale et Occidentale. Elles portent, entre autres, sur (i) la promotion d'indicateurs pour l'évaluation de programmes de réhabilitation des écosystèmes de forêts sèches en zone soudano sahélienne, (ii) l'évaluation de l'application des critères et indicateurs de gestion durable par les communautés riveraines des concessions forestières et aires protégées des forêts humides du bassin du Congo, et sur la mise en œuvre de diverses activités en zone côtière. Il est envisagé de soutenir la mise en œuvre du plan de participation de la société civile dans les

négociations FLEGT en Afrique centrale, en commençant par la RDC et le Gabon. Au delà d'ouvrir la bibliothèque de l'UICN au public d'Afrique centrale, les normes et outils développés par l'UICN, y compris le référentiel FORCOMS seront largement diffusés auprès des bénéficiaires des concessions forestières. La dissémination des normes et outils passera aussi par une évaluation des expériences de collaboration de l'UICN et ses partenaires en Afrique centrale. Le développement d'une base de données sur les experts nationaux en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité permettra de renforcer l'impact de ces efforts dans la région.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promotion of adapted indicators for assessing success in forest landscape restoration amongst partners in 3 sudano-sahelian countries (Mali, Senegal and Burkina Faso) and 2 Upper Guinea countries (Ghana and Liberia).*
- *Appui à la mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale sur la zone côtière d'Afrique de l'Ouest pour accompagner et renforcer les initiatives de conservation du PRCM*
- *Appui juridique aux initiatives de gestion intégrée des ressources naturelles du PRCM dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest*
- *Animation des réunions d'évaluation de l'application des critères et indicateurs de gestion durable par les communautés riveraines des concessions forestières et aires protégées (Bikoro, Campo-Ma'an et Ebolowa)*
- *Capitalisation, production et vulgarisation des leçons apprises et des expériences de l'UICN dans le processus des Etudes d'Impact Environnemental de Lom Pangar*
- *Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action sur l'implication de la société civile dans les négociations FLEGT en RDC et au Gabon*

DOMAINE PROGRAMMATIQUE 2 - CHANGER LES PREVISIONS CLIMATIQUES

Mieux intégrer les considérations et possibilités liées à la biodiversité dans la politique et la pratique relatives au changement climatique

Il apparaît clairement aujourd'hui que les changements climatiques, qui proviennent du réchauffement de la terre, sont inévitables et sont devenus le principal enjeu du 21^e siècle qui commence. Les informations scientifiques sont venues étayer l'hypothèse que la majeure partie du réchauffement observé au cours des cinquante dernières années est due aux activités humaines.

En Afrique de l'Ouest on a observé au cours des 40 dernières années une baisse de la pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 10% dans la zone tropicale humide à plus de 30 % dans le Sahel, pendant que le débit des fleuves de la région a diminué de 40 à 60%. Les conséquences de ces phénomènes se ressentent négativement dans l'ensemble des activités et systèmes de production, notamment dans le secteur de l'agriculture déjà largement fragilisé dans la plupart des zones de culture de l'Afrique de l'Ouest. Dans le bassin du Congo, Inogwabini, Sandokan et Ndunda (2006), l'analyse de 34 années de données météorologiques conventionnelles du Centre de recherche scientifique de Mabali en RDC (températures, intensité et nombre de pluies, humidité moyenne), a montré que le régime des précipitations avait drastiquement chuté, ce qui a entraîné la baisse du niveau d'eau dans le Lac Tumba. D'après ces chercheurs, cette configuration climatique pourrait être attribuable au phénomène de changement

climatique mondial. Ils en concluent que si les changements climatiques actuels demeurent constants, il y aura de nombreuses répercussions écologiques sur l'ensemble de la réserve scientifique de Mabali et les écosystèmes forestiers adjacents. Plusieurs espèces endémiques très localisées pourraient succomber à des changements climatiques même légers en Afrique Centrale. Les espèces montagnardes voient leurs habitats se restreindre et pourraient même disparaître. Ainsi, l'augmentation des variations saisonnières et interannuelles ainsi que l'occurrence plus fréquente d'événements climatiques extrêmes pourraient affecter les formations forestières, surtout les formations fragmentées, et augmenter les pressions sur les communautés humaines qui en dépendent étroitement. A ces bouleversements, il s'ajoute que la montée du niveau de la mer qui augmente les risques d'une plus grande vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers, déjà rudement malmenés par une pression anthropique très forte sur l'ensemble de la zone côtière de la sous région, où se concentre près de 60% de la population et l'essentiel du tissu industriel.

Face à ces menaces, le consensus s'établit qu'il est nécessaire d'agir rapidement, en créant les conditions d'un dialogue éclairé, ouvert et massif sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

Résultat global 2.1 : Les politiques et pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique prennent en compte les préoccupations liées à la biodiversité

Il s'agira d'abord de capitaliser les plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) recenser les expériences d'adaptation développées aux plans local, national et régional afin de mieux les diffuser, De nombreuses stratégies ont en effet pu être développées dans l'espace de la sous région pour faire face aux conséquences de la variabilité et des changements climatiques. L'enjeu majeur réside ici dans l'implication des acteurs locaux et ceux de la société civile dans la réflexion sur la question du CC. Non seulement cette démarche pourra faciliter une meilleure prise en compte du changement climatique dans les documents stratégiques mais elle permettra de valoriser les expériences et les préoccupations de l'ensemble des acteurs.

L'UICN contribuera au renforcement de capacités des gouvernements, des autres acteurs, notamment les

communautés et les entreprises, à l'égard des émissions des gaz à effet de serre - feux de brousse, agriculture itinérante sur brûlis, consommation des énergies fossiles. La participation de la société civile requiert qu'elle soit sensibilisée, formée et davantage responsabilisée sur les questions de CC. L'éducation et la communication environnementales sont donc cruciales sous ce rapport. Le recourt simultané aux médias traditionnels et modernes permettra d'élargir et de diversifier le groupe cible tout en restant efficace.

Il serait aussi nécessaire d'accroître les capacités de la société civile dans l'animation relative au changement climatique et de favoriser des forums dans les pays où la prise de conscience sur le phénomène de changement climatique est en retard.

PACO 2.1.1 Les institutions sous régionales appropriées (CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC) adoptent une stratégie participative d'atténuation et d'adaptation au CC en Afrique Occidentale et Centrale.

De nombreux pays de la région ont élaboré des plans nationaux d'adaptation au CC qu'il convient de mettre en oeuvre. Toutefois, en raison de l'ampleur du problème du CC, il serait plus efficace de promouvoir une coordination de ces expériences nationales dans le cadre de stratégies sous régionales. Pour atteindre ce résultat, le PACO

s'appuiera sur les grands ensembles sous régionaux (CEDEAO, CILSS, CEEAC, et COMIFAC) pour renforcer la compréhension des enjeux du CC par les acteurs, et pour accompagner l'élaboration et l'adoption de documents stratégiques régionaux sur le CC qui prennent en compte la biodiversité.

S/R 2.1.1.1 La compréhension des enjeux du changement climatique sur la biodiversité et des moyens d'atténuation par tous les acteurs (société civile, secteur privé, élus, décideurs politiques) est renforcée dans Y pays.

L'implication effective des acteurs de la région dans des stratégies d'atténuation et d'adaptation au CC nécessite leur bonne information sur les enjeux en question. Pour contribuer à ce résultat, le PACO organisera une conférence régionale sur la dynamique des écosystèmes de la région dans le contexte du CC. Cette action sera complétée par

une campagne multimédia d'information de la communauté régionale, avec un accent particulier sur les programmes de Radio-Environnement. En outre, le programme valorisera les contributions des projets concernés par ce thème dans les pays de la région, et notamment à travers le programme régional d'éducation environnementale.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Definition of the role and relationship between West / Central Africa's ecosystems and climate change / climate variability in the West / Central Africa sub-region (Regional scientific conference with UNEP).*
- *Strengthening adaptation capacity to climate change in the small islands of the Boloma-Bijagos archipelagos, Guinea Bissau*
- *Mise en évidence et communication du rôle des mangroves dans la fixation du carbone et la lutte contre l'érosion côtière*
- *Education et communication de masse sur les enjeux et défis du changement climatique dans les pays d'Afrique Centrale*
- *Information des chambres parlementaires des pays de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest membres de la CSRP et des pays de la CEFDHAC sur les effets du changement climatique*
- *Appui au développement et échange de programmes radio sur le changement climatique dans les pays d'Afrique Centrale dans le cadre des partenariats de Radio Environnement*
- *Poursuite du dialogue régional sur l'eau et le changement climatique en Afrique de l'Ouest*
- *Identification, définition et suivi des paramètres de changement des milieux aquatiques comme indicateur des CC (cas du Bassin du Lac Tchad)*
- *Réalisation des études sur l'état des lieux de l'environnement dans les principaux écosystèmes de zones humides en Afrique Centrale (Région des grands lacs, Zone de la côte maritime, Système du Bassin du fleuve Congo, Mangroves côtières, etc.)*
- *Appui à la mise en place de l'Observatoire des CC dans le Bassin du Lac Tchad (côté Cameroun)- annoncé par le Président Camerounais à l'ONU.*

S/R 2.1.1.2 Les intérêts des organisations de la société civile et des entreprises privées sont pris en compte dans le processus d'élaboration d'une stratégie de prévention et d'adaptation aux impacts du changement climatique sur la biodiversité.

Pour une bonne prise en compte des préoccupations liées au CC et à la biodiversité par les parties prenantes, il est important d'intégrer ces

préoccupations dans des documents de stratégies régionales.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Examen et appui à la mise à jour des documents de stratégie nationale sur la biodiversité, la prévention et l'adaptation au changement climatique dans les pays de la COMIFAC*
- *Développement dans les grands sites d'écosystèmes aquatiques (Région des grands lacs, Bassin du Congo, Bassin du Lac Tchad et Région côtière) en Afrique Centrale des processus de concertation entre les parties prenantes pour l'élaboration participative des documents stratégiques sur la diversité biologique respectueux des intérêts des parties*

- Appui aux Points Focaux de la COMIFAC dans l'intégration des préoccupations liées aux changements climatiques dans les composantes nationales du Plan de Convergence
- Promotion au niveau des institutions régionales d'intégration (CEDEAO, UEMOA, COMIFAC, CILSS) le développement et l'adoption d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement et variabilité climatique

S/R 2.1.1.3 Des politiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (lutte contre les feux de brousse, substitution des énergies fossiles, séquestration du carbone par des plantations, etc.) sont élaborées et appliquées dans au moins 3 pays.

La gestion des forêts et les phénomènes de déforestation sont au cœur des questions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Entre autres activités, le PACO appuiera

l'élaboration et l'application d'un manuel de procédures sur la gestion communautaire des feux de brousse au Cameroun, au Gabon, en RCA et au Ghana.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Promote participatory determination of key forest landscape functions through mapping and monitoring for moist (Guinea, Ghana) and dry (Mali, Burkina Faso) ecosystems
- Develop manual of procedures (with partners) for effective community involvement in the management of wild forest fires in Ghana, Cameroon, Gabon and Central African Republic
- Appui à l'élaboration des politiques nationales de lutte contre la pollution et l'émission des gaz à effet de serre dans 3 pays

PACO 2.1.2 Les compétences techniques et les capacités d'influence des délégations nationales d'Afrique centrale et occidentale sont renforcées en vue des COP de l'UNFCCC.

Bien que tous les pays de la région aient ratifiés la Convention sur le Changement Climatique, tous ne se sont pas dotés des outils institutionnels et législatifs nécessaires à sa mise en œuvre et pour prétendre bénéficier des avantages inscrits à la convention et au protocole de Kyoto. Les pays de la région tirent de fait bien peu d'avantages de la Convention en terme d'appui et de financement.

A travers ce résultat, l'UICN cherchera à renforcer l'intérêt des pays de la région pour la Convention et leur engagement dans les négociations en vue du protocole post-Kyoto, ainsi qu'à soutenir des approches et des positions communes de nature à renforcer la prise en compte des intérêts de la région dans le protocole post-Kyoto.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Plaidoyer en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto en Afrique centrale, en collaboration avec le REPAR
- Appui aux Points Focaux de la COMIFAC dans l'intégration des dispositions des Conventions cadres sur les Changements Climatiques et la Diversité Biologique dans les composantes nationales du Plan de Convergence
- L'UICN prépare avec les pays de la région des position paper reflétant les problématiques et les intérêts de la région PACO en matière de changement climatique
- L'UICN appui les pays de la région signataires de la convention à élaborer une position commune sur le REDD
- L'UICN appuie le renforcement des capacités institutionnelles des pays d'Afrique centrale.

Résultat global 2.2: Adopter et appliquer des politiques et des stratégies de gestion des ressources naturelles pour faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique

Les effets du changement climatique sont déjà manifestes dans la sous-région. Dans ce contexte, il s'agira de surveiller et réduire les risques actuels sur les écosystèmes, et de faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique, à travers des politiques et stratégies appropriées qui impliquent toutes les parties prenantes. D'où la nécessité de renforcer les capacités des acteurs concernés, notamment les administrations publiques, les communautés et les entreprises.

Il semble qu'un passage sans délai à une économie faible en émissions de carbone ne coûterait que 1% des revenus mondiaux alors que le maintien du rythme actuel en relation avec les émissions de carbone coûterait à l'économie globale de 5 à 20 % de ses revenus avec des impacts beaucoup plus exacerbés sur les pays en développement, dont ceux de la sous région. Dans ce contexte, une organisation comme l'UICN peut appuyer le

développement de programmes nationaux consistants sur les CC et la vulnérabilité y relative. Ces programmes pourront toucher à des questions comme :

- Le développement des capacités en matière de financement du carbone et de mécanismes d'échanges.

- Le développement d'outils, de données et de capacités pour quantifier la contribution de la conservation des forêts à la séquestration du carbone et de la variabilité climatique.

PACO 2.2.1 Des systèmes participatifs permettent de surveiller les dynamiques des écosystèmes dans au moins trois pays d'Afrique Centrale et Occidentale.

En raison de l'émergence récente des questions de CC dans le débat public, les informations disponibles ne sont pas encore largement partagées, ce qui limite l'implication effective des acteurs de la région dans la surveillance des effets du CC sur les écosystèmes. Le PACO appuiera la mise en place

d'activités participatives d'identification d'indicateurs et de mise en place de systèmes participatifs de surveillance des écosystèmes. Par ailleurs, les acteurs seront formés à l'utilisation des techniques de suivi des écosystèmes forestiers aussi bien en zone humide qu'en zone sèche.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Development of indicators for a common vision and an observatory on West Africa's strategic watershed - the Fouta Djallon landscape & ecosystem in Guinea.*
- *Développement des indicateurs & paramètres de suivi de la dynamique des zones humides et des écosystèmes aquatiques dans les principaux milieux aquatiques d'Afrique Centrale (Région des grands lacs, Bassin du Congo, Bassin du Lac Tchad et Région côtière)*
- *Appui à l'Observatoire du littoral de Mauritanie pour le suivi de l'évolution de la zone côtière et des diverses formations naturelles qui la composent*
- *Appui à la mise en place du système de surveillance de la dynamique des écosystèmes (forêts, zones humides, mangroves) des pays d'Afrique centrale*
- *Appui à la mise en place d'un système de surveillance de la dynamique de l'écosystème du Bassin du Lac Tchad (évolution du couvert végétal).*
- *Optimisation du système hydro climatologique de suivi des changements et variabilités climatiques dans le bassin de la Volta*
- *Évaluation et optimisation du réseau de suivi des ressources en eau souterraines et mise en place d'une base de données actualisée, accessible, et fonctionnelle des ressources en eau souterraine du Nord Est du Nigeria*
- *Création d'une base de données opérationnelle de suivi de l'évolution des eaux et des sols dans l'Est Burkina*
- *Cartographie des risques liés au changement et à la variabilité climatique*
- *Évaluation de la vulnérabilité du complexe des petites îles de Boloma-Bijagos au changement climatique et les causes profondes ainsi que les effets de cette accentuation*

PACO 2.2.2 Des politiques nationales de prévention et d'adaptation aux effets du changement climatique sont mises en place de façon participative dans X pays.

Les chances de succès des politiques en matière de CC dépendent en grande partie de l'implication effective des principaux acteurs. Le PACO renforcera en particulier la capacité des acteurs de la société

civile en mettant à leur disposition des informations sur les politiques de prévention et d'atténuation du CC et en renforçant leurs stratégies d'adaptation au CC.

S/R 2.2.2.1 Les autorités nationales de X pays mettent en place un système participatif d'élaboration et de sélection de projets basés sur le marché de compensation de carbone.

Le marché de compensation de carbone est une opportunité pour les pays de la région de générer des revenus. Afin d'éviter que cette opportunité soit confisquée par les nantis au détriment des plus

défavorisés, le PACO appuiera les autorités nationales des pays pour mettre en place un système participatif d'élaboration et de sélection des projets sur la base de la durabilité mais aussi de l'équité.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Plaidoyer en faveur de la mise en place des mécanismes de compensation de carbone dans cinq pays de la région*
- *Appui au développement du mécanisme de financement des projets du marché de compensation de carbone en Afrique Centrale*
- *Appui à l'élaboration des critères des projets basés sur le marché de compensation de Carbone*
- *Appui à la création et au fonctionnement dans X pays d'un comité de sélection des projets élaborés pour le marché de compensation de carbone.*

S/R 2.2.3.2 Les politiques de prévention et d'atténuation du CC sont connues des acteurs de la société civile dans X sites et dans Y pays

Le PACO travaillera à informer le plus largement possible les acteurs de la société civile sur les politiques de prévention et d'atténuation du CC. A cet effet, Radio-Environnement, les cellules

Communication du PRCM et du Bureau régional seront mises à contribution, ainsi que le programme régional d'éducation environnementale.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Développement et mettre en œuvre des plans de communication sur les changements climatiques dans les projets régionaux et les sites d'intervention critiques (bassin du Lac Tchad, delta intérieur du Niger, initiative régionale mangrove, PRCM,...)*
- *Organisation d'un dialogue dans les pays du bassin de la Volta sur les politiques d'atténuation et d'adaptation au CC des pays concernés*
- *Capitalisation des expériences en Afrique de l'Ouest d'adaptation et d'atténuation des impacts des CC dans la gestion des ressources en eau*

S/R 2.2.3.3 Les stratégies de la société civile pour l'adaptation au CC sont renforcées dans X sites et dans Y pays

Pour ce sous résultat, le PACO mettra en œuvre plusieurs grandes initiatives régionales dont l'implication dans la mise en œuvre du projet Banque Mondiale/GEF sur la dégradation des terres et le bio-carbone en Afrique et un projet sur le CC et la dynamique des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest. En outre, un volet bio-carbone sera poursuivi dans le cadre du projet de lutte

contre les feux de brousse au Cameroun, au Gabon, en RCA et au Ghana, et dans le cadre de l'initiative régionale sur les mangroves en zone côtière (rôle des mangroves dans la fixation du carbone et la lutte contre l'érosion côtière). L'UICN aidera les points focaux de la COMIFAC dans l'intégration des préoccupations relatives au CC dans les composantes nationales du Plan de convergence.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promotion of community mangrove bio-carbon initiative in the marine ecosystem of PRCM countries of West Africa (Mauritania to Guinea).*
- *Promotion of community forest bio-carbon initiative as follow-up to the collaborative fire management project in Ghana.*
- *Support development and implementation of the World Bank / GEF land degradation and bio-carbon project for Africa. Phase "A" completed.*
- *Development of a Climate Change and Forest Programme / Initiative for West and Central Africa*
- *Développement de stratégies d'adaptation au changement et à la variabilité climatique dans les bassins de la Volta, du Niger, du Sénégal et du Lac Tchad*

DOMAINE PROGRAMMATIQUE 3 - DES ENERGIES NATURELLES POUR DEMAIN

Introduire des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et efficaces

La population de l'espace PACO a un accès limité aux énergies électriques. Cette population est encore aujourd'hui à plus de 95% dépendante de la biomasse pour la satisfaction de ses besoins énergétiques.

Les conséquences de cette situation sont, entre autres, la déforestation, la pollution domestique et atmosphérique, les pertes de temps pour la recherche d'énergie surtout pour les femmes. Ce constat a amené les pays d'Afrique Centrale et Occidentale à adopter des stratégies nationales et régionales pour améliorer l'accès à l'énergie du plus grand nombre de la population tout en conservant la biodiversité.

Cependant ces stratégies restent encore trop centralisées et essentiellement basées sur les énergies modernes comme en atteste le nombre encore élevé de gens qui utilisent le bois comme principale source d'énergie.

C'est pourquoi le programme proposé par le PACO vise la promotion de stratégies et d'outils utiles à la gestion des impacts négatifs (exploration et exploitation des différentes formules d'énergie) des différentes sources d'énergie, à la production durable, à l'utilisation efficiente des sources d'énergie, y compris les énergies renouvelables, et à la valorisation des bioénergies. Ceci devra permettre de mieux afficher l'importance de la place de l'énergie dans le développement des pays.

Résultat global 3.1 : Des politiques et des stratégies énergétiques pour atténuer l'impact de la croissance de la demande d'énergie sur la diversité biologique sont adoptées.

L'analyse des politiques énergétiques montre une certaine inadéquation des équipements de production d'électricité par rapport à la variation saisonnière des besoins, l'existence de pertes énergétiques importantes, dues à l'inadéquation des systèmes de distribution électriques utilisés dans les infrastructures de haute consommation (grands immeubles, centres hospitaliers, usines).

Il est par ailleurs connu que tous les pays de la sous région sont importateurs de véhicules et autres équipements usagés, avec des conséquences évidentes sur l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et la production de gaz à effet de serre. La sous région gagnerait donc à améliorer sa maîtrise de l'énergie (MdE) en promouvant des comportements

plus responsables et, des normes de construction plus favorables à l'environnement.

Face à cette demande croissante d'énergie de la part des ménages, de l'artisanat et de l'industrie, la réponse est une stratégie centrée sur la recherche-développement et l'innovation technologique. Sur la base de son expérience au Burkina Faso, l'UICN fournira un appui aux pays de la région pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et stratégies énergétiques appropriées qui encouragent la diversification des sources d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique dans les industries, l'habitat, la production de l'énergie, le transport, etc.

PACO 3.1.1 X pays de l'Afrique Centrale et Occidentale intègrent la gestion durable des ressources naturelles pour la conservation de la biodiversité dans leurs politiques et stratégies énergétiques.

Les populations de l'espace PACO étant dépendantes à plus de 95% de la biomasse pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques, la surexploitation des ligneux qui en découle constitue une menace directe à la conservation de la biodiversité dans la région. Le PACO aidera les pays à affronter ce défi à travers

la mise en œuvre d'activités pour identifier les lacunes des politiques énergétiques actuelles et échanger les leçons apprises pour formuler de nouvelles politiques qui prennent mieux en compte la conservation de la biodiversité.

S/R 3.1.1.1 Les lacunes des politiques et stratégies nationales énergétiques en matière de prise en compte de la conservation de la biodiversité sont identifiées et vulgarisées, avec la participation des femmes et autres groupes vulnérables

En rapport avec le réseau des parlementaires, le PACO aidera à identifier les lacunes des politiques énergétiques actuelles des pays de la région,

notamment en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité.

Le PACO conduira une étude de synthèse régionale sur les impacts pour la conservation des filières bois énergie et charbon de bois en Afrique Centrale et

Occidentale et travaillera avec la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, la CEMAC, la CEEAC et la COMIFAC pour la capitalisation et le partage des résultats.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui au réseau des parlementaires pour la gestion intégrée de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest dans les pays membres de la CSRP.
- Appui aux pays membres de la COMIFAC et aux parties prenantes de la CEFDHAC pour l'intégration des préoccupations énergétiques dans les composantes nationales du plan de convergence au Cameroun, au Tchad, en RCA, au Rwanda et au Burundi
- Engagement des démarches en Afrique Centrale pour l'inscription des préoccupations liées aux zones humides et aux écosystèmes aquatiques dans l'agenda des décideurs politiques et notamment des parlementaires
- Appui à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie sous régionale cohérente sur les zones humides et les écosystèmes aquatiques d'Afrique Centrale
- Promotion de la Convention de Ramsar en Afrique Centrale (Appuyer et mettre en réseau les actions des points focaux Ramsar des pays)
- Promotion of study on the internal consumption and trade in fuel-wood / charcoal, peer review and inform regional policy forums (CEEAC, UEMOA, ECOWAS).
- Appui à l'élaboration de la politique nationale énergie durable au Burkina Faso

S/R 3.1.1.2 Les directives de bonnes pratiques, outils, normes et standards, code de conduite en matière de gestion de la biodiversité dans le contexte de l'exploration et de l'exploitation de l'énergie sont vulgarisées (auprès des décideurs et des ONG pertinentes).

Plusieurs activités seront menées en zone côtière, à travers notamment l'initiative régionale sur la gestion des mangroves, pour intégrer des aspects sur la mangrove comme énergie pour les besoins ménagers et la transformation du poisson. Le Panel pétrole RIM fournira des recommandations pour une exploitation pétrolière respectueuse de

l'environnement. L'UICN travaillera afin que les préoccupations énergétiques figurent dans le Plan de convergence et qu'elles se traduisent par des actions concrètes et visibles.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Mise en place d'un panel indépendant d'experts internationaux pour la gestion du pétrole en Mauritanie
- Appui à la communication du PRCM et de la CEFDHAC pour l'information, la diffusion de documents clés sur les questions d'énergie

PACO 3.1.2 Les politiques incitatives à l'utilisation efficiente de différentes formes d'énergie favorables à l'environnement sont mises en place dans X pays.

En lien avec les organisations régionales, le PACO appuiera les pays de la région pour l'adoption de politiques incitatives à l'égard des technologies

efficientes qui minimisent les pertes d'énergie et réduisent les effets négatifs sur l'environnement.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Adaptation des directives en matière d'énergie et de gestion de la biodiversité au contexte des pays d'Afrique Centrale
- Promotion de l'adoption des directives sous-régionales en matière d'énergie et de gestion de la biodiversité en Afrique Centrale.

Résultat global 3.2 : Les services éco systémiques qui sous-tendent une énergie durable et équitable sont intégrés dans les politiques et stratégies énergétiques

Conscients de l'inadaptation du dispositif en place et notamment du faible accès des ruraux aux énergies modernes, les Etats de la région ont initié des concertations qui se sont traduites notamment par la production de livres blancs CEDEAO-UEMOA et CEEAC-CEMAC sur la politique énergétique commune respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Il est important de noter que ce livre blanc met l'accent sur l'amélioration de l'accès aux services énergétiques des populations périurbaines et rurales.

Cependant, ces démarches n'en sont qu'à leur début et beaucoup reste à faire aux niveaux national et régional, particulièrement en ce qui concerne la place des énergies renouvelables. Partant de l'expérience acquise par le bureau national du Burkina Faso, l'UICN peut jouer un rôle déterminant à plusieurs niveaux. Pour cela il sera indispensable de se rapprocher des ministères chargés de l'énergie et des autres acteurs pertinents dans le but

d'identifier avec eux des actions de planification et d'accompagnement pertinentes. Entre autres actions, l'UICN aidera les pays à évaluer les capacités de production et de consommation des biocarburants et à réfléchir aux incitations économiques nécessaires au développement des énergies renouvelables.

L'UICN travaillera à un meilleur accès des groupes vulnérables et pauvres aux services énergétiques abordables et durables, en même temps qu'elle proposera des modes de consommation qui économisent les ressources et respectent la capacité de régénération naturelle des écosystèmes. Les femmes occupent une place prépondérante dans les systèmes énergétiques actuels. En effet, c'est aux femmes qu'incombe la recherche de la nourriture, des combustibles et de l'eau dans la famille. Une attention particulière leur sera accordée dans les stratégies énergétiques proposées par les pays.

PACO 3.2.1 Les politiques de développement des espèces à fort potentiel bioénergétique respectent les normes environnementales dans X pays de l'Afrique Centrale et Occidentale.

Pour un développement durable dans la région, le PACO aidera les pays à élaborer des politiques énergétiques qui soient favorables à l'environnement. Par ailleurs, le programme

appuiera les organisations sous régionales pour intégrer les bioénergies dans leurs politiques et aidera à accroître l'état des connaissances sur les espèces à vocation de biocarburant.

S/R 3.2.1.1 Des normes environnementales relatives au développement et à l'utilisation des biocarburants sont disponibles à travers la collaboration avec l'unité « Business and biodiversity » du siège.

L'engouement actuel pour les biocarburants n'est pas soutenu par des connaissances solides pour guider les politiques en la matière. En particulier, la dimension environnementale n'est pas suffisamment prise en compte. Le PACO aidera les pays de la région à développer des politiques sur les biocarburants qui respectent l'environnement. A cet

effet, une activité sera menée pour explorer les possibilités de production de biocarburant à partir d'essences forestières locales ou importées, en considérant explicitement leurs impacts environnementaux et sociaux dans les pays de la région.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Identification of impediments and promotion of an appropriate environment for developing acceptable norms and policy proposals on tree-based bio-fuels in West & Central Africa*
- *Appui à l'évaluation environnementale de la composante « bioénergies » des politiques énergétiques nationales*
- *Inventaire régional des espèces végétales à potentiel bioénergétique*
- *Etude de la faisabilité de la promotion des essences bioénergétiques dans la région du Bassin du Lac Tchad dans le cadre de l'amélioration de la couverture végétale de la région*
- *Appui aux essais des espèces bioénergétiques dans la région du Bassin du Lac Tchad*
- *Expérimentation des formes et sources d'énergies alternatives spécifiques dans les zones sèches (par exemple promotion de la culture et de la valorisation du Jatropha)*
- *Appui à l'élaboration du livre blanc en matière d'énergie pour le Burkina Faso*

S/R 3.2.1.2 Des organisations sous régionales intègrent des normes de production durable des bioénergies dans leurs stratégies et politiques.

Bien que les organisations sous régionales se soient impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de diverses politiques énergétiques elles n'ont pas

encore intégré des approches de production durable de bioénergies. Le PACO mobilisera son expertise pour les appuyer sur ce nouveau terrain.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à la prise en compte de la mangrove comme source d'énergie biomasse dans la convention régionale pour la gestion durable des mangroves en Afrique de l'Ouest
- Développement des normes de production durable des bio-énergies en Afrique centrale
- Evaluation de la contribution des zones humides et des écosystèmes aquatiques dans les besoins énergétiques des populations en Afrique Centrales
- Elaboration participative des normes d'exploitation durable des ressources énergétiques des zones humides et écosystèmes aquatiques en Afrique Centrale

PACO 3.2.2 La valorisation optimale des énergies durables et renouvelables améliore les conditions de vie des groupes vulnérables dans X pays de la région

Le PACO aidera à promouvoir la gestion décentralisée de ressources énergétiques en

appuyant des communautés locales et en aidant à promouvoir des plantations multi usages.

S/R 3.2.2.1 Au moins 20 communautés gèrent de manière autonome l'énergie pour améliorer leurs conditions de vie, avec l'implication des organisations de femmes.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à la réalisation des études sur la filière bois autour de Bafoussam, Bangui, Yaoundé, Bujumbura, Kinshasa et Kigali
- Promotion of tree-based bio-fuel species in the dry forest ecosystems of West and Central Africa through normative conservation processes i.e., protected area corridors, fire / wind breaks and soil stabilisation processes (Mali, Burkina Faso, Niger, Chad).
- Appui aux projets communautaires d'approvisionnement énergétique par des systèmes décentralisés d'énergie renouvelable

S/R 3.2.2.2 Les plantations agroforestières multi-usages (disponibles, accessibles aux communautés) sont adoptées dans les zones rurales et périurbaines pour la production d'énergie nouvelle et renouvelable.

Des tests seront effectués en zone sèche et semi-aride pour des plantations de niche (corridors d'aires protégées, pare-feux, brise-vent, ouvrages de CES/DRS, etc.) au Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad,

Nord Cameroun et RCA. L'objectif prioritaire de ces plantations multi usages accessibles aux communautés sera la production durable d'énergie pour ces communautés.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Promotion des plantations forestières péri-urbaines à Kinshasa, Yaoundé, Bangui, Bujumbura, Niamey et Kigali

PACO 3.2.3 Au moins X entreprises adoptent des bonnes pratiques et des lignes directrices/outils en matière d'utilisation efficiente d'énergie dans au moins cinq pays.

A ce jour, la participation du secteur privé aux efforts de conservation de la nature dans la région reste très limitée, voire nulle. Le secteur privé étant un des gros consommateurs d'énergie, il est important de renforcer son engagement à

l'utilisation des énergies renouvelables. A cet effet, un projet pilote de carbonisation de typha sera mis en œuvre avec la participation du secteur privé dans le delta du fleuve Sénégal. Des systèmes d'incitations seront mis en place dans les pays

d'Afrique Centrale pour encourager les entreprises à adopter de pratiques d'utilisation efficiente de

l'énergie. Dans un premier temps, les plus grosses entreprises des pays seront ciblées par cet effort.

S/R 3.2.3.1 Le savoir-faire des entreprises pour une utilisation efficiente de l'énergie est renforcé dans au moins 5 pays de l'Afrique Centrale et Occidentale.

Le savoir-faire ne suffit pas pour susciter l'adoption de pratiques d'utilisation efficiente d'énergie, y compris l'adoption des sources d'énergie renouvelables. En effet, il est indispensable de

motiver l'adoption en encourageant et/ou décourageants les entreprises respectivement à travers des incitations et/ou des pénalités.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Inventaire des bonnes pratiques en matière d'utilisation efficiente de l'énergie dans les entreprises de 5 pays pilotes*
- *Appui au développement d'une stratégie de communication en matière d'utilisation efficiente d'énergie au Nigeria et en RDC*
- *Appui aux organisations travaillant dans l'interface énergie/environnement en faveur de l'approvisionnement des populations en énergie de qualité et en quantité (sources alternatives d'énergie autre que le bois) dans la région du Bassin du Lac Tchad*

S/R 3.2.3.2 Un système adéquat d'incitations et/ou de pénalités en faveur de l'utilisation efficiente de l'énergie est mis en place dans au moins 5 pays de l'Afrique Centrale et Occidentale.

Les techniques de construction mal adaptées par exemple, concourent à une consommation excessive d'énergie électrique pour la climatisation.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Appui à la l'amélioration des normes énergétiques dans la construction des bâtiment publics au Burkina Faso*
- *Plaidoyer pour la mise en place de mécanismes institutionnels en faveur des entreprises citoyennes en matière d'utilisation d'énergie au Nigeria et en RDC*

DOMAINE PROGRAMMATIQUE 4 - GERER LES ECOSYSTEMES POUR LE BIEN-ETRE HUMAIN

Améliorer les moyens d'existence, réduire la pauvreté et la vulnérabilité, et accroître la sécurité environnementale et humaine par la gestion durable des écosystèmes

L'UICN devra mettre à profit l'expérience acquise et les leçons apprises à travers le monde pour aider les Etats et les communautés à mieux comprendre les liens entre la santé des écosystèmes et le bien-être humain. Elle devra également aider les acteurs à organiser des réponses plus efficaces, qui tiennent compte de la complexité des phénomènes naturels et humains et répondent clairement aux besoins des populations les plus pauvres et à ceux des groupes marginalisés. Elle contribuera ainsi à l'amélioration des moyens d'existence des populations par la gestion durable des biens et services des

écosystèmes. Elle s'efforcera de fournir aux populations les outils et autres moyens susceptibles d'accroître et de garantir leurs ressources économiques, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes et les populations autochtones. La mise en place et le suivi du respect de l'application des cadres réglementaires qui encouragent les différentes parties prenantes à adopter des pratiques durables de gestion de l'environnement constitueront également un axe d'actions.

Résultat global 4.1 : Les politiques et les stratégies de développement aident les parties prenantes vulnérables et pauvres, en particulier les femmes, à gérer les écosystèmes durablement pour améliorer leurs moyens d'existence.

Afin d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des femmes et des hommes des communautés rurales et urbaines d'Afrique Centrale et Occidentale, l'UICN et ses membres chercheront à orienter la révision des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP), afin que la valeur économique et sociale des services des écosystèmes et de la biodiversité apparaissent dans les futures stratégies nationales comme des facteurs clés des équilibres tant macro que micro économiques. Les approches et les outils développés par l'UICN, ainsi que les expériences capitalisées des programmes passés et en cours, seront valorisés dans cette perspective. Une conception intégrative de la gestion environnementale, incluant une meilleure valorisation des ressources naturelles et une gestion plus efficace des filières économiques, la prise en compte des systèmes traditionnels, le renforcement de la participation des femmes et des communautés de base aux processus de prise de décision seront promus. En outre, la nécessité de réduire les impacts des aménagements et des secteurs économiques émergents permettra de conduire les pays ouest africains à élaborer des stratégies privilégiant la durabilité et l'équité des modes de gestion.

La prévision et l'atténuation des impacts des grands aménagements, des logiques économiques nouvelles et des changements climatiques permettront de renforcer la résilience des écosystèmes et des économies locales pour renforcer la gestion des risques et la sécurité des populations ouest africaines. Dans certaines situations où des impacts environnementaux et socioéconomiques sérieux sont

constatés, les processus écologiques, les milieux et les ressources naturelles seront restaurés et les économies locales relancées grâce à la mise en œuvre d'actions concertées de restauration des écosystèmes dégradés. Ces dynamiques de réhabilitation constituent des opportunités fortes pour mettre en place ou rétablir les éléments d'une gouvernance environnementale plus équitable et pour résoudre les conflits intercommunautaires et d'usage des espaces et des ressources. L'UICN a développé une expertise dans ces domaines et fournira des soutiens à la réalisation d'études et à l'établissement de partenariats larges pour promouvoir des initiatives de restauration d'écosystèmes dégradés.

L'UICN cherchera également à capitaliser les résultats de ces expériences pour rationaliser et orienter les décisions vers des modes de développement et d'aménagement dont les impacts négatifs peuvent être réduits et maîtrisés. Cette capitalisation se basera sur une meilleure compréhension des problèmes, des mesures de relèvement nécessaires pour l'environnement les moyens d'existence, et des contributions potentielles que peut apporter la conservation. De même, elle s'attachera à promouvoir la prise en compte des principes clés de la gestion durable des écosystèmes dans les plans de réponse aux catastrophes naturelles dans les pays de la sous région. Les capacités des communautés de gestion et de réduction des risques naturels (inondations, glissements de terrains, éruptions volcaniques) sur leurs moyens d'existence seront aussi renforcées.

PACO 4.1.1 X pays intègrent la valeur des biens et services environnementaux des écosystèmes dans leur Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les DSRP étant les documents de référence des politiques nationales de développement des pays de la région, la prise en compte correcte des questions environnementales par les pays nécessite leur intégration dans les DSRP. Pour ce faire, le PACO et

ses partenaires travailleront pour, d'une part, faire intégrer des indicateurs d'impact environnementaux dans les systèmes d'évaluation des DSRP et d'autre part, obtenir la prise en compte des impacts des grands aménagements dans les politiques nationales.

S/R 4.1.1.1 Les systèmes d'évaluation des DSRP intègrent des indicateurs d'impact sociaux et environnementaux.

Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté de deuxième génération commencent à faire référence à la gestion durable des ressources naturelles et à la conservation des écosystèmes. Il

convient de faire de ces orientations des éléments concrets de mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Appui au réseau régional des parlementaires pour la gestion intégrée de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest pour la révision des DSRP dans les pays membres de la CSRP*
- *Plaidoyer pour l'intégration des indicateurs d'impacts environnementaux dans les DSRP des pays de la région*
- *Contribution au plaidoyer pour la prise en compte du secteur de l'énergie dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au Burkina Faso*

S/R 4.1.1.2 Dans X pays, les politiques nationales de gestion des ressources en eau prennent en compte les impacts sociaux et environnementaux des grands aménagements

Les grands aménagements sont conçus sur la base d'un nombre restreint d'objectifs et les Etats sont enclins à envisager la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux après leur phase de

conception. Le PACO cherchera à faire comprendre l'importance de prendre en compte les aspects environnementaux dès la phase de conception des projets.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Transcription dans les politiques nationales des recommandations du dialogue sur les barrages et développement en Afrique de l'Ouest*
- *Appui à la mise en œuvre des Codes de conduite et Chartes des eaux dans les bassins fluviaux du fleuve Sénégal, de la Volta et de la Komadugu Yobe*
- *Développement des capacités en GIRE en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale en lien avec les organismes de bassin (ABN, CICOS, ABV, OMVG)*
- *Développement et mise en œuvre d'un Plan d'Action Locale de GIRE dans le bassin de la Volta et du Niger et partage de l'expérience aux niveaux local, national, et régional*

PACO 4.1.2. Les droits et intérêts des groupes vulnérables sont davantage pris en compte dans les politiques de développement.

Les efforts pour atteindre ce résultat porteront, entre autres, sur la valorisation des connaissances et compétences locales ainsi que sur la facilitation de

l'accès des groupes vulnérables aux ressources naturelles.

S/R 4.1.2.1 Les connaissances et les compétences traditionnelles de gestion durable des écosystèmes sont connues et promues auprès des acteurs politiques dans X pays.

Pour ce résultat, les efforts porteront sur une initiative sous-régionale de valorisation des modes traditionnels de gestion des ressources et des sites naturels dans les zones forestière, humide, côtière, semi-aride et aride et sur la valorisation des

écosystèmes sylvo-pastoraux pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans 5 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal et Niger) et dans les 9 pays d'Afrique Centrale.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Regional initiative for improving livelihoods through the sustainable management of sylvo-pastoral ecosystems in the West African Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritania, Senegal, Niger).*
- *Valorisation des règles traditionnelles de gestion dans les projets de démonstration dans les sites pilotes de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest (pêcheries de crevette et de mullet, plans de gestion des zones humides, gestion des mangroves,...)*
- *Renforcement des capacités des parties prenantes dans et autour des sites d'importance pour la conservation des plantes au Cameroun*
- *Établissement d'un mécanisme de concertation entre l'OMVS et les populations déplacées par la construction des barrages de Diama et de Manantali pour une prise en compte de leurs points de vue et besoins*

S/R 4.1.2.2 Des systèmes de gestion plus équitables et une meilleure information favorisent l'accès des groupes vulnérables et pauvres aux ressources naturelles (terre, eau, forêts, ...) dans X sites.

Le PACO appuiera des initiatives pour faciliter l'accès des groupes défavorisés aux ressources naturelles (valorisation des connaissances sur les

PFNL et leur mode d'exploitation durable en zone de forêt humide et en zone sahélienne), ainsi que leur accès au micro crédit.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promotion de PME de pêche artisanale pour la préservation des ressources halieutiques et la réduction de la pauvreté dans la zone côtière de Guinée Bissau*
- *Appui à l'approvisionnement en Eau Potable, Assainissement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau des communautés du Sénégal, du Burkina Faso, du Ghana et du Mali dans le cadre de l'Initiative Globale pour l'Eau*
- *Développement de programme d'Approvisionnement en Eau Potable, d'assainissement et d'éducation environnementale dans les écoles pilotes du Burkina (Water for school)*
- *Appui à la révision de convention sur les règles minimales d'accès aux zones de pêche dans zone côtière d'Afrique de l'Ouest prenant en compte les besoins des pêcheries traditionnelles*
- *Appui à la formation des communautés impliquées dans l'installation, l'aménagement et la gestion des plantations forestières au Cameroun, en collaboration avec l'ANAFOR*
- *Appui à la promotion du Prunus africana et du rotin au Cameroun*
- *Appui au comité consultatif de dialogue de Bikoro dans la mise en place et le suivi d'un système de rétrocession des redevances forestières aux communautés en République Démocratique du Congo*
- *Analyse et capitalisation des expériences des projets des micros subventions en vue de favoriser l'harmonisation de leurs approches et stratégies (SNV, PNUD, IUCN etc...) au Cameroun, en RDC et au Rwanda*
- *Appui à la révision de convention sur les règles minimales d'accès aux zones de pêche dans zone côtière d'Afrique de l'Ouest prenant en compte les besoins des pêcheries traditionnelles*
- *Accroissement de l'implication de la société civile et groupes marginalisés dans la gestion des ressources en eau du fleuve Sénégal*
- *Amélioration de la gouvernance de l'eau et des zones humides dans la zone de Anambé-Kayanga et dans le Delta du fleuve Sénégal*

PACO 4.1.3. Les services des écosystèmes sont préservés/restaurés au bénéfice des communautés de l'Afrique Centrale et Occidentale grâce à une exploitation plus durable des ressources naturelles.

Bien que les communautés de la région soient essentiellement dépendantes des ressources naturelles pour leur survie, les modes d'exploitation utilisés ne sont pas durables et menacent gravement la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Le

PACO et ses partenaires aideront à améliorer la valorisation des connaissances sur les PFNL et à favoriser l'accès des groupes vulnérables à des modes d'exploitation durable des PFNL.

S/R 4.1.3.1 Les conditions de la durabilité écologique de l'exploitation des ressources naturelles et des services des écosystèmes sont connues dans X sites et pour Y produits.

Le PACO appuiera des études et enquêtes en zone côtière, zone de forêt humide et en zone sahélienne pour faire le point des connaissances sur les limites à

l'exploitation des ressources naturelles et en promouvoir la valorisation dans des conditions optimales de durabilité écologique.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Promotion of studies and surveys to assess the value and appropriate exploitation methods for target non-conventional forest products and inform policy on their sustainable use and restoration in the UGF ecosystem (Ghana, Guinea Bissau and Liberia) and in the dry forest ecosystem (Mali, Niger, Burkina Faso)*
- *Analyse et renforcement des systèmes de gestion des AMP pour intégrer les perspectives des gestionnaires des pêches*
- *Bilan des savoirs et utilisations des connaissances traditionnelles empiriques et scientifiques pour la gestion des mangroves*
- *Évaluation de la dégradation des terres et leur impact socio-économique sur les communautés du bassin de la Komadugu Yobe*

S/R 4.1.3.2 Des modes d'exploitation durable des ressources naturelles et des services des écosystèmes accessibles aux groupes vulnérables et aux pauvres sont développés dans X communautés de l'Afrique Centrale et Occidentale.

Le PACO aidera à développer des calendriers consensuels de cueillette de PFNL dans la zone de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (Réserve de Biosphère Transfrontalière), à promouvoir des ligneux sahéliens pour la production fruitière, et pour des produits médicinaux et aromatiques. En zone humide, les acquis sur *Allanblackia* au Ghana

seront valorisés et diffusés dans des pays forestiers voisins. La production des nombreux PFNL de la zone forestière d'Afrique Centrale sera soutenue en combinant la promotion de modes de gestion communautaire et participative des ressources et la vulgarisation des techniques de domestication mises au point par l'ICRAF.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Improving livelihoods through the restoration of useful non-timber forest landscapes with IUCN members in Mali and Burkina Faso (Vitellaria paradoxa, Parkia biglobosa, Tamarindus indica, Borassus aethiopicum)*
- *Promotion of indigenous tree-based Medicinal and Aromatic Plants (MAPs) in agro-forestry botanic gardens with IUCN members in Burkina Faso and Mali (Acacia Senegal, Faidherbia albida ...).*
- *Lateral and horizontal scaling-up of the Allanblackia; standard setting and sustainable supply chain management initiative in Ghana, Liberia and Nigeria*
- *Poursuite du suivi participatif de l'exploitation des produits forestiers non ligneux dans au moins 3 régions administratives du Burkina Faso*
- *Développement de petites unités économiques de valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso et en RD Congo*
- *Réhabilitation et amélioration de la productivité et de la diversité biologique de petites retenues d'eau dans le bassin de la Volta*
- *Restauration des plaines inondables de la moyenne vallée du Sénégal et développement des activités de production (pêche, irrigation, élevage, etc. grâce à la restauration des crues dans la moyenne vallée du Sénégal*
- *Restauration des écosystèmes et gestion décentralisée des ressources dans le Delta central du fleuve Niger*

S/R 4.1.3.3 Les gouvernements de 3 pays ont mis en place des cadres institutionnels et législatifs favorables aux micro entreprises valorisant les ressources naturelles en milieu rural.

Le modèle dominant en Afrique centrale est surtout axé sur les grandes concessions forestières appartenant aux Etats et mis en concession aux grandes entreprises privées nationales et

internationales, avec un accès très limité aux communautés riveraines. La quasi-totalité de ces concessions sont gérées par les services publics.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Appui aux petites entreprises forestières engagées dans la valorisation des forêts communautaires et des produits forestiers non ligneux*

- Promotion de l'accès des communautés aux différents droits liés à la gestion des ressources forestières
- Réalisation d'études sur l'environnement socio-économique (macro et micro) en relation avec le développement des petites entreprises au Burundi, Cameroun, RDC et Rwanda
- Appui aux initiatives nationales de promotion des modèles alternatifs de développement du secteur forestier industriel au Burundi, Cameroun, RDC et Rwanda

Résultat global 4.2 : La gestion durable de l'environnement atténue la vulnérabilité aux risques naturels et aux conflits.

Une large proportion des populations ouest africaines dépend directement des ressources naturelles pour sa subsistance. De façon générale, les économies nationales sont encore essentiellement basées sur l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles. Les risques liés à la dégradation des conditions environnementales et des milieux naturels doivent être ciblés, notamment au moyen d'une amélioration des processus décisionnels et des modes de gestion. L'UICN et ses membres ont testé, notamment dans les aires protégées, des modes de gestion et de gouvernance visant à renforcer

l'ensemble du secteur des ressources naturelles. Les conditions de vie des populations pauvres et marginalisées s'amélioreront grâce à un renforcement de leurs capacités de représentation, de négociation et à travers une plus large participation aux processus de décision concernant la sécurité foncière et l'équité dans l'accès aux ressources. L'accès à l'information, l'éducation environnementale, l'animation de dynamiques sociales favorisant l'équité et la formalisation de modes de gestion participative apporteront une dimension démocratique et une durabilité accrue aux systèmes de gestion des ressources naturelles.

PACO 4.2.1. X plans nationaux et sous régionaux de prévention et de gestion des réponses aux conflits et aux catastrophes naturelles intègrent les principes clés de l'approche par écosystèmes.

Les catastrophes naturelles et les conflits sont des facteurs importants de dégradation de la biodiversité et des écosystèmes dans la région. Le

PACO aidera les pays et les organisations sous régionales à intégrer la dimension environnementale dans la gestion des catastrophes naturelles.

S/R 4.2.1.1 Les acteurs politiques comprennent les contributions de la conservation des écosystèmes à l'atténuation des risques naturels et des conflits.

Des études menées pour analyser les impacts des programmes de l'UICN en matière d'atténuation des risques naturels et des conflits seront partagés et promues pour renseigner les politiques au Niger, Mali, Burkina et d'autres pays de migrants en

Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Des études seront lancées dans les pays des Grands Lacs qui sont encore un des principaux foyers de conflits ouverts ou potentiels en Afrique.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Promotion of study to assess the natural disaster / resource use conflict mitigation impact of current mangrove rehabilitation efforts in the PRCM zone of operation including Project IMAO.
- Promotion de l'initiative : « Mangrove, bien-être humain et sécurité côtière » dans le cadre du programme régional mangrove
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans les 5 pays du Bassin du Lac Tchad
- Promotion of study to assess the population stabilisation impact of the "enabling environment and migrant livelihood initiative" and inform policy in Niger, Mali, Burkina Faso and other important migration countries of West Africa
- Développement de lignes directrices d'exploitation durable des eaux souterraines à partir d'études de cas

S/R 4.2.1.2 Trois pays mettent en œuvre des plans de prévention et de gestion des réponses aux catastrophes naturelles prenant en compte l'approche par écosystème.

Les études sur l'évolution du climat en Afrique prévoient une augmentation des événements climatiques extrêmes, inondations ou sécheresses, parfois successivement la même année dans les mêmes régions, accélérant la dégradation des ressources naturelles et aggravant la précarité des populations concernées. L'UICN accompagnera

l'élaboration et la mise en œuvre de plans de prévention et de gestion des réponses aux catastrophes naturelles prenant en compte l'approche par écosystème.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à la mise en place d'un système d'alerte autour des zones volcaniques au Cameroun et en RDC
- Appui à l'élaboration d'un plan de lutte contre les incendies de forêts et de savanes au Burundi
- Capitalisation des expériences novatrices en matière de gestion des conflits liés aux ressources naturelles

S/R 4.2.1.3 Trois pays mettent en œuvre des plans de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Le PACO appuiera les études sous régionales en Afrique Centrale et Occidentale sur la gestion concertée des aires transfrontalières forestières, marines ainsi qu'en zone humide et en zone sèche.

Elles permettront de formuler des recommandations pour l'élaboration et l'adoption de codes de conduite acceptables par les parties impliquées dans la gestion de ces aires partagées.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Mise en place d'un plan d'urgence dans le cadre de la réoptimisation de la gestion des barrages de Tiga et Challawa Gorge au Nigeria
- Appui aux commissions foncières dans la région des dallols au Niger
- Promoting enabling environments for migrant livelihood security through local support action & dialogue in West Africa (Niger, Mali & Burkina Faso)

S/R 4.2.1.4 Un code de conduite relatif à la gestion durable des aires protégées et bassins transfrontaliers qui apporte des réponses aux conflits liés à la gestion des ressources naturelles est ratifié par X pays.

Les aires protégées transfrontalières sont très nombreuses en Afrique Centrale et Occidentale et les expériences se multiplient, sans toujours que les Etats soutiennent suffisamment les progrès accomplis dans la sécurisation et la gestion de ces

sites, en participation avec les communautés riveraines. Le PACO aidera les pays de la région à dégager les règles les plus pertinentes à mettre en œuvre pour faciliter la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Promotion of regional study with proposals for orientations towards an acceptable code of conduct for the management of trans-boundary a) marine, b) moist forest and c) dry forest and savannah protected areas in West Africa
- Élaboration d'un mécanisme de résolution des conflits entre les populations à l'aval et celles à l'amont (l'exemple du fleuve Sénégal)
- La préparation régulière annuelle d'un plan d'aide à la résolution des conflits dans le Komadugu Yobe
- Élaboration d'une charte des eaux du bassin de la Volta
- Elaboration d'un plan directeur pour l'aménagement des écosystèmes transfrontaliers au Burkina Faso

DOMAINE PROGRAMMATIQUE 5 - UNE ECONOMIE MONDIALE PLUS «VERTE»

Intégrer les valeurs de la conservation des écosystèmes dans la politique économique, la finance et les marchés

L'économie des pays d'Afrique Centrale et Occidentale est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles et que l'exportation des produits agricoles primaires et des ressources naturelles, en particulier les ressources halieutiques, le bois et les produits forestiers non ligneux. L'exploitation de ces ressources contribue pour une part significative à la production économique nationale. A cet égard, l'intégration des valeurs de la conservation des écosystèmes dans les politiques économiques, les finances et les marchés demeure un défi majeur dans la région. Le défi consiste à inverser la tendance actuelle et à améliorer l'efficacité et la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles en prenant mieux en compte la valeur des écosystèmes et les impacts sociaux et environnementaux.

Un pas important a été franchi au cours de la dernière décennie au travers de la prise de conscience des acteurs sur la relation entre l'économie et les marchés d'une part et les ressources naturelles de l'autre. La priorité est maintenant de traduire cette prise de conscience dans les cadres législatifs, les politiques et les stratégies ainsi que dans les actes quotidiens des décideurs politiques et des investisseurs et entrepreneurs privés. L'UICN aidera à fournir des outils analytiques pour évaluer les risques et les impacts des activités industrielles, des investissements et du commerce sur les écosystèmes et les ressources naturelles et à renforcer les capacités pour prendre en compte la valeur de la diversité biologique dans les politiques économiques, commerciales et d'investissement des pays de la région.

Résultat global 5.1: Les politiques économiques, commerciales et d'investissement tiennent mieux en compte de la valeur de la biodiversité

La croissance des échanges commerciaux dans le monde et en Afrique de l'Ouest fait peser des menaces énormes sur les ressources naturelles. Par exemple, la forte demande des ressources halieutiques constitue une réelle menace sur les stocks aussi bien en zone côtière que continentale. La demande de plus en plus forte sur les bois tropicaux entraîne l'exploitation de massifs forestiers de plus en plus reculés. La satisfaction des marchés entraîne le développement de techniques peu respectueuses des capacités biologiques et de l'intégrité des habitats. De même, les ressources naturelles continuent de payer un lourd tribut au développement de l'agriculture de rente (coton, cacao, café, cajou, hévéa, palmier à huile, etc.) et

de l'élevage car elles pratiquent des techniques souvent opposées aux principes de conservation. Les petites et moyennes entreprises ont une incidence sur la diversité biologique de la sous région dans la mesure où leurs activités et leur expansion dépendent des ressources naturelles et des services des écosystèmes.

L'UICN va appuyer les différents acteurs à accéder aux informations et outils analytiques nécessaires à l'évaluation des impacts du commerce et des investissements sur le flux des ressources naturelles et promouvoir des politiques commerciales qui soutiennent la conservation de la biodiversité au bénéfice de la société.

PACO 5.1.1 X pays intègrent la valeur économique des biens et services environnementaux dans les politiques économiques, commerciales et d'investissement.

Malgré l'importance des ressources forestières et halieutiques qui contribuent pour une part importante aux recettes à l'exportation de nombreux pays de la région, ces pays n'intègrent pas la biodiversité et la valeur des écosystèmes dans leurs politiques d'exploitation des ressources naturelles. Ces ressources étant de plus en plus menacées par la surexploitation, le PACO aidera les

acteurs à : 1) élaborer et faire appliquer des législations contraignantes pour limiter la surexploitation des ressources ; 2) promouvoir des programmes d'investissement public soucieux de l'environnement et ; 3) prendre des mesures qui limitent les impacts négatifs des cultures de rente et des activités du secteur privé.

S/R 5.1.1.1 Dans X pays de la CEDEAO, CSRP, CEEAC et de la COMIFAC, CEFDHAC, les documents de politique nationale et sous-régionale de développement et d'exploitation des ressources naturelles sont révisés suivant des normes contraignantes limitant la surexploitation des ressources (halieutiques, forestières,...).

Bien que l'exploitation des ressources forestières et halieutiques soit règlementée dans la plupart des pays de la région, les prélèvements illégaux restent importants. Le PACO appuiera les pays sur la base des leçons apprises pour les aider à élaborer et faire

appliquer effectivement des normes contraignantes pour limiter la surexploitation des ressources.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à la transcription de mesures prioritaires de la Convention de 1993 sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques des pays de la CSRP
- Promote the development of norms for the sustainable exploitation and ecological labelling of internationally traded moist and dry forest biodiversity products - Allanblackia oil, Palm oil (Ghana, Liberia and Nigeria) Shea butter oil (Burkina Faso, Ghana and Mali)
- Promote forest governance and trade (FLEGT) including Voluntary Partnership Agreements (VPAs) for trade in timber, in Ghana and Liberia, and in Central Africa countries
- Dialogue sur les normes améliorées en matière de planification, construction et fonctionnement des grands barrages sur le fleuve Niger
- Dialogue sur le partage des coûts et avantages des options de gestion et de développement du fleuve Niger
- Dialogue régional sur les barrages et le développement en Afrique de l'Ouest

S/R 5.1.1.2 Les programmes d'investissement public de X pays et Y institutions sous-régionales prennent en compte la valeur des biens et services environnementaux

Les techniques de production utilisées par le secteur privé étant généralement peu soucieuses des principes de conservation, le PACO appuiera les pays et les institutions sous-régionales pour l'adoption et le respect de normes contraignantes qui limitent l'impact négatif des activités du secteur privé sur l'environnement.

L'appui du PACO consistera à mettre à leur disposition les informations et les outils analytiques appropriés pour une bonne évaluation des bénéfices environnementaux. Le PACO aidera ensuite ces pays et institutions sous-régionales à intégrer ces données dans leurs programmes respectifs d'investissement public.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Evaluation sociale et environnementale des accords de pêche entre les pays de la CSRP et les pays tiers
- Appui à l'Observatoire du littoral mauritanien pour le suivi à long terme et l'orientation des décisions et des modes de gestion des ressources naturelles côtières de la Mauritanie
- Mise en place d'une stratégie de veille au sein de la CSRP sur les effets du commerce international relatifs à l'exploitation des ressources halieutiques
- Formation des personnels des administrations publiques du Cameroun en comptabilité environnementale
- Appui à la prise en compte de la valeur de la biodiversité et les bénéfices des écosystèmes dans les projets et programmes d'investissement
- Promotion des activités valorisant économiquement les aires protégées
- Promote studies and surveys to assess the economic value of key conventional and non-conventional forest and wetlands products and inform policy for their integration in national accounts and budgeting for their sustainable management, in the Upper Guinean Forest ecosystem (Ghana, Guinea Bissau, Nigeria and Liberia) and in the dry forest ecosystem (Senegal, Mali, Niger, Burkina Faso).
- Promote policy and legislation in favour of undertaking environmental impact assessments prior to the installation of significant economic establishments in moist and dry forest milieus - UGF (Ghana, Guinea) Dry Forest Ecosystem (Burkina Faso and Mali)
- Promotion d'un tourisme écologique et durable dans la zone côtière de la Guinée-Bissau

S/R 5.1.1.3 Au Mali, au Burkina Faso et au Cameroun, les incitations économiques limitent les impacts des cultures de rente (coton, palmier à huile, noix de cajou) dans les zones périphériques des Aires Protégées

L'agriculture de rente (coton, café, cacao, cajou, etc.) essentiellement guidée par le profit à l'exportation, emploie souvent des techniques de production peu soucieuses de l'environnement. Le

PACO aidera les pays à prendre des mesures économiques et réglementaires pour limiter les impacts de ces cultures de rente, surtout dans les zones périphériques des aires protégées.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'aménagement des zones périphériques des AP au Mali, au Burkina Faso, au Cameroun
- Appui à l'élaboration d'un programme public d'incitation au respect des plans d'aménagement des zones autour des AP au Mali, au Burkina Faso, au Cameroun

Résultat global 5.2: Des entreprises, des associations de l'industrie et des groupes de consommateurs intègrent la valeur des écosystèmes dans la planification et l'action

L'Afrique Occidentale et Centrale compte parmi les régions les moins industrialisées du monde, ce qui l'oblige à une économie tournée vers l'exportation de produits agricoles et forestiers et, l'importation de produits finis. Avec la découverte récente de certaines potentialités (gisements miniers ou pétroliers, ressources d'intérêt touristique) dans quelques pays, elle nourrit l'ambition d'un développement plus rapide de son secteur industriel. La région manque cependant d'expertise technologique et d'outils législatifs adaptés. La pression économique est grande mais l'Afrique de l'Ouest n'est pas suffisamment outillée pour ancrer la prise en compte des aspects sociaux et

environnementaux dans le processus de développement industriel.

Afin d'accompagner le processus de développement industriel, l'UICN soutiendra le renforcement des capacités institutionnelles et législatives des Etats, et assistera les investisseurs privés qui montrent un réel engagement pour la conservation de la biodiversité. L'UICN travaillera en particulier à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale dans les entreprises, à développer les méthodes et outils appropriés pour la comptabilité environnementale en entreprise et à renforcer les capacités de ces agents économiques.

PACO 5.2.1 Le secteur privé dans X pays adopte des principes et des pratiques d'atténuation des impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur la biodiversité (pétrole, bois, minéral,...).

Le manque d'expertise technologique et d'outils législatifs appropriés est un frein à l'adoption de bonnes pratiques de conservation par le secteur privé. Le PACO mettra à la disposition des entreprises les méthodes et outils appropriés pour une bonne comptabilité environnementale en entreprise et renforcera les capacités des agents à utiliser ces outils pour minimiser les impacts de

l'exploitation commerciale des ressources naturelles sur la biodiversité. En particulier, le PACO travaillera à une contribution plus visible des entreprises à la conservation de la biodiversité, à l'atténuation de l'impact des activités industrielles, et au développement concerté de codes de bonne conduite.

S/R 5.2.1.1 X entreprises apportent une contribution visible à la conservation de la biodiversité (financière, déclaration, fourniture de données,...) dans leurs zones d'intervention.

De plus en plus d'entreprises privées ont intérêt à se construire une bonne image environnementale et peuvent être amenées à contribuer à des actions de conservation des écosystèmes. C'est le cas en

particulier d'entreprises ayant une faible empreinte sur les écosystèmes. Ce peut aussi être le cas d'entreprises versant des compensations pour leur rôle dans la dégradation des écosystèmes.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- Appui à la société FIPCAM au Cameroun en vue de son évolution vers la certification
- Promotion des activités alternatives autour des concessions forestières de FIPCAM et ALPICAM au Cameroun

- *Incitation des entreprises d'extraction d'uranium du Niger à prendre en compte les coûts de la dégradation de la réserve de l'Air*

S/R 5.2.1.2 X entreprises privées dans Y secteurs industriels développent et appliquent des codes de conduite volontaires de responsabilité sociale et environnementale, y compris la mise en place de plans de suivi participatif des impacts environnementaux et sociaux

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Evaluation des coûts et bénéfices de l'écocertification des pêcheries dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest*
- *Appui à l'écocertification des pêcheries de Mauritanie et du Sénégal*
- *Formation des personnels des entreprises privées dans l'intégration de la gestion environnementale dans les plans d'affaires*
- *Facilitation de l'application par les entreprises du code de conduite pour la gestion durable dans la zone transfrontalière de la Sangha*
- *Contribution à la promotion du référentiel FORCOMS est promu dans le TNS et autour de Béni*
- *Review environmental plans and engage collaboration for monitoring using adequate environmental indicators with Rio Tinto & the Société des Mines de Fer de Guinée, in Guinea.*
- *Mise en place d'un panel indépendant d'experts internationaux pour la gestion du pétrole en Mauritanie*

S/R 5.2.1.3 La mise en place de plates-formes de dialogue réunissant les industriels, les gouvernements, les communautés et la société civile favorisent l'exploitation plus durable des ressources

La prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes à travers des dialogues, tant à l'échelle locale que nationale ou régionale, évite les conflits,

facilite l'émergence d'accords et de règles d'exploitation qui rendent l'exploitation des ressources plus durable.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Appui à la plateforme de concertation transfrontalière entre le Sénégal et la Mauritanie sur la Pêche de mulot*
- *Dialogue parlementaire autour de la prise en compte de la conservation de la biodiversité à l'exploitation minière en Guinée Bissau*
- *Facilitation d'un Dialogue régional sur les barrages et développement en Afrique de l'Ouest*

PACO 5.2.2 X entreprises nationales, régionales intègrent la valeur des biens et services environnementaux dans le calcul des coûts de la production des biens et services industriels.

Bien que la région ne soit pas encore très industrialisée, certains secteurs déjà bien implantés ou qui se développent rapidement, font peu de cas de l'impact de leurs activités sur l'environnement naturel qui les entoure. C'est le cas du tourisme balnéaire, de l'exploitation forestière, pétrolière et

minière. Il est important de renforcer rapidement les outils et les capacités en matière d'évaluation économique des biens et services des écosystèmes pour imputer le coût de leur consommation aux secteurs qui les utilisent.

S/R 5.2.2.1 X entreprises de Y secteurs utilisent des outils d'évaluation de la valeur économique des écosystèmes

Au-delà des coûts de production, les entreprises de certains secteurs clés d'Afrique doivent être en

mesure d'évaluer la valeur économique des biens et services des écosystèmes qu'ils consomment.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Incitation des entreprises pétrolières de Mauritanie et de Guinée Bissau à prendre en charge les coûts de prévention et de gestion des risques environnementaux*
- *Promotion de l'évaluation économique des biens et services environnementaux dans la gestion des entreprises dans 4 pays pilotes*

- *Appui aux entreprises d'extraction d'uranium du Niger pour l'évaluation des coûts environnementaux de leurs activités sur la réserve de l'Air*
- *Appui à la réalisation des évaluations économiques de la biodiversité et des ressources naturelles à l'échelle pays dans 4 pays pilotes (Rwanda, RDC, Gabon, Cameroun)*

S/R 5.2.2.2 Des méthodes de comptabilité environnementale d'entreprises existantes sont adaptées au contexte du secteur privé.

Les entreprises privées ont tendance à ne voir que les contraintes qui leur sont imposées et les bénéfices qu'elles apportent aux pays dans lesquels elles sont implantées, sans considération pour l'environnement naturel dont elles profitent, souvent au détriment des populations locales et des

économies nationales. Dans certains domaines clés tels que l'extraction minière et pétrolière, le tourisme balnéaire et l'exploitation forestière, le PACO s'attachera à élaborer des outils d'analyse rendant mieux compte de la répartition des coûts et des bénéfices.

Activités envisagées contribuant à l'atteinte du résultat :

- *Appui à l'évaluation des impacts environnementaux des accords de pêche en Afrique de l'Ouest et leur prise en charge par les entreprises de pêche dans les pays membres de la CSRP*
- *Appui au calcul de la répartition des coûts et bénéfices du tourisme balnéaire au Sénégal et en Gambie et à la mise en place d'un système d'incitations économiques pour un tourisme durable*

6. RESULTATS ET PLAN OPERATIONNELS

Résultat opérationnel	Sous-résultat	Résultat composant (y compris texte justificatif)	Documents additionnels / Remarques
Résultat opérationnel 6.1 - Gouverner l'Union. Le Conseil et le Congrès de l'UICN remplissent effectivement et efficacement leurs mandats respectifs.	Sous-résultat 6.1.1 La 5e Session du Congrès mondial de la nature remplit son rôle statutaire.	<ul style="list-style-type: none"> – La participation d'au moins 80% des membres de la région est assurée et leur contribution aux travaux est significative. 	
	Sous-résultat 6.1.2 Le Conseil de l'UICN conclut six réunions avec succès et guide les activités des membres et le Programme de l'UICN.	<ul style="list-style-type: none"> – Un Conseil Consultatif Régional (Conseillers, VP des Commission, certains Membres et partenaires) est mis en place et opérationnel. – Des canaux de communication efficaces sont établis entre le secrétariat et les Conseillers de la sous-région. 	
	Sous-résultat 6.1.3 Les forums régionaux, comités régionaux et comités nationaux de l'UICN remplissent leur rôle statutaire.	<ul style="list-style-type: none"> – Un Forum Régional réunit tous les membres du PACO en 2011. – Les deux comités sous-régionaux se réunissent chacun deux fois en 2009 et en 2011. – Deux à trois comités nationaux supplémentaires sont officialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Note : les comités régionaux seront amalgamés en 2013.</i> – <i>Exemples : Cameroun, Burkina Faso, Mauritanie RD Congo, Congo,?</i>
Résultat opérationnel 6.2 Mobilisation des membres et partenaires . Les membres, et partenaires de l'UICN et autres institutions sont encouragés et épaulés dans leurs efforts d'application de la Vision et de la Mission de l'Union	Sous-résultat 6.2.1 Des membres informés, expérimentés, unis et très influents soutiennent l'application du Programme.	<ul style="list-style-type: none"> – La stratégie des membres est adaptée à la sous-région et au PACO, puis effectivement mise en œuvre. – Des membres compétents dans les DTP nouveaux sont identifiés et recrutés. – Les capacités de la société civile environnementale / parlementaires sont renforcées. 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Stratégies d'engagement pour les membres et partenaires</i> – <i>Agences gouvernementales resp. énergie</i>
	Sous-résultat 6.2.2 Les membres et partenaires réalisent leurs objectifs de conservation par l'intermédiaire de réseaux, alliances et partenariats formés en conséquence de leur appartenance à l'UICN.	<ul style="list-style-type: none"> – Les réseaux existants (PRCM, CEFDHAC, RAMPAO, RAPAC) sont activement soutenus. – De nouveaux réseaux ou alliances sont actifs en ACO . 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Nouveaux cadres de concertation thématique sont actifs (ex : PFNL, restauration des forêts, environnement et sécurité, changement climatique, dialogue barrages)</i>

	<p>Sous-résultat 6.2.3 Les membres des Commissions sont de plus en plus associés à l'application de la Mission, de la Vision et du Programme de l'Union et expriment leur satisfaction quant au rôle qu'ils jouent et à leur relation avec l'UICN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les relations existantes avec CEESP, WCPA, CEL et SSC sont renforcées. - Le développement du programme zones arides et forêts de la CEM est effectif en ACO. - CEL est mobilisée pour le développement des politiques et des codes spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Stratégies d'engagement pour les membres des Commissions</i> - <i>Ex. activités : renforcement des acteurs en droit de l'environnement</i>
<p>Résultat opérationnel 6.3 - Élaboration et mise en œuvre du Programme .</p> <p>L'UICN réalise 80 % au moins des résultats programmatiques, politiques et organisationnels prévus.</p>	<p>Sous-résultat 6.3.1 80 % au moins des résultats prévus dans les plans de travail annuels sont obtenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats 2009-2012 sont liés à des indicateurs mesurables et atteignables. - Le PACO dispose d'un plan efficace de suivi et d'acquisition des résultats permettant d'atteindre 80% des objectifs fixés. - Le programme et les opérations du PACO sont évalués avec régularité. - Le programme régional fonctionne de façon efficace grâce à la mise en œuvre de mécanismes internes de concertation et de planification (comité régional de direction, réunions thématiques régionales, etc.) 	
	<p>Sous-résultat 6.3.2 Deux nouveaux domaines de travail au moins sont explorés par une action novatrice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenariats avec le secteur privé sont développés ou renforcés. - Un programme régional de droit, politiques et gouvernance est mis en place. - Droit et économie 	
	<p>Sous-résultat 6.3.3 Tous les programmes composants participent à un programme ou projet intégré au moins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les programmes thématiques du PACO participent au moins à une initiative conjointe avec un autre programme. - Une initiative panafricaine est développée conjointement entre PACO & ESARO. 	
	<p>Sous-résultat 6.3.4 Les membres participent effectivement à la planification et à l'application du Programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les projets du PACO engagés durant la période 2009-2012 associent au moins un membre et un partenaire. 	

<p>Résultat opérationnel 6.4 Apprentissage et gestion des connaissances .</p> <p>L'UICN, du point de vue de la gestion de l'information et des connaissances, des systèmes d'apprentissage, de suivi et évaluation, des normes, compétences et capacités, est parmi les leaders de la communauté des organisations à but non lucratif.</p>	<p>Sous-résultat 6.4.1 Les enseignements tirés servent au processus d'élaboration du Programme et à l'exécution de la Mission de l'UICN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les programmes thématiques partagent leurs résultats acquis au moins une fois par an pour étendre le champ d'action du programme (scaling up et répliation). 	
	<p>Sous-résultat 6.4.2 L'infrastructure de technologie de l'information de l'UICN est renouvelée et opérationnelle d'ici à 2012.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Elaboration et mise en œuvre d'un programme IT conforme au nouveau système IT de l'UICN. – Une nouvelle unité prenant en charge les besoins IT de la région PACO est mise en place et opérationnelle. 	
	<p>Sous-résultat 6.4.3 L'UICN ajoute au moins un nouveau produit de connaissance phare à son Programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Une liste rouge régionale est élaborée, avec des déclinaisons nationales. 	
	<p>Sous-résultat 6.4.4 La culture de partage des connaissances de l'UICN soutient l'amélioration permanente de sa méthode programmatique par la gestion stratégique de ses connaissances, de son information et de ses données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Un mécanisme d'acquisition et d'appropriation des connaissances est effectif. 	
	<p>Sous-résultat 6.4.5 L'UICN communique efficacement les messages clés de son Programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – La communication environnementale est renforcée à travers les réseaux de journalistes, les lettres d'information thématiques, les bulletins KiiBar, Zamba, PACO News, le site web, les radios et l'éducation environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Stratégie de communication</i>
<p>Résultat opérationnel 6.5 Des ressources pour les travaux de l'UICN.</p> <p>Le personnel de l'UICN et les membres des Commissions ont les compétences et les ressources nécessaires, sont motivés et sont guidés de manière à obtenir des</p>	<p>Sous-résultat 6.5.1 L'administration de l'UICN est efficace et considérée comme un des leaders mondiaux en matière de conservation et de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Une structure opérationnelle de gestion optimale répond avec efficacité et célérité aux besoins du programme et des opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Ex - organigramme clair, rôles et responsabilités, TDR, synergie entre finances et programme, suivi amélioré des programmes à risque.</i>
	<p>Sous-résultat 6.5.2 Des aptitudes et des compétences optimales, à tous les niveaux de l'Union, soutiennent le succès et la pérennité de l'organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les capacités de gestion des responsables du programme et des opérations du PACO sont renforcées. – Un système efficace d'évaluation des compétences et des performances est mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Plan ressources humaines</i> – <i>Ex. évaluation à « 360 degrés », récompenses et sanctions, évaluation des besoins de formation continue, planification des carrières, avis des superviseurs sur l'efficacité des activités.</i>

résultats.	<p>Sous-résultat 6.5.3 L'UICN recrute et retient son personnel (les membres des Commissions ?) conformément à l'évolution des circonstances et des besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutements, motivation et plans de carrières 	-
	<p>Sous-résultat 6.5.4 Une base de financement souple et diversifiée procure un revenu adéquat pour l'exécution de la Mission et du Programme de l'UICN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle stratégie de collecte de fonds est mise en œuvre en collaboration avec le siège. - Un système de coordination des requêtes auprès des donateurs est effectif. - Des réunions avec les donateurs sont organisées par les programmes thématiques (zones côtières, forêts, etc.) en collaboration avec le bureau régional et le siège. - Les accords cadres nationaux et autres mécanismes d'appuis programmes sont promus auprès des donateurs. - Le PACO publie un document présentant les acquis de la coopération de l'UICN avec les Pays-Bas. 	
	<p>Sous-résultat 6.5.5 La gestion financière est efficace et transparente (p.ex. en conformité avec les exigences de rapport au niveau local, des donateurs et mondial).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel responsable des finances et des ressources humaines est qualifié, suffisant et membres des instances de gouvernance du PACO. - Le programme et les opérations fonctionnent sur une base financière viable et durable, à risques limités pour la région et l'UICN globalement, et permettent l'acquisition des résultats. - La gestion financière est conforme aux exigences des audits et des standards de comptabilité. 	- <i>Plan financier</i>

<p>Résultat opérationnel 6.6 Normes, éthique et transparence .</p> <p>Les normes et systèmes opérationnels de l'UICN répondent à l'évolution des besoins de l'organisation et de la conservation tout en étant jugés éthiques, justes et transparents au regard des normes internationales de responsabilité des entreprises</p>	<p>Sous-résultat 6.6.1 Les normes et systèmes opérationnels permettent une application optimale de la Mission et du Programme de l'UICN et répondent aux questions actuelles et émergentes en matière de conservation et de développement durable ainsi qu'aux besoins des parties prenantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des politiques, des procédures et des systèmes opérationnels efficaces sont mis en oeuvre et évalués régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Revue des compétences et des systèmes du programme</i> - <i>(TDR M&E et learning unit ; autres outils = délégation d'autorité, conditions de services), surtout faire étude des besoins, y compris sur les articulations entre PTR</i>
	<p>Sous-résultat 6.6.2 Les risques sont identifiés et gérés avec efficacité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de veille des risques pour la mise en oeuvre du programme est mis en place. 	
	<p>Sous-résultat 6.6.3 Le personnel, les donateurs et les principaux partenaires jugent que l'UICN est éthique, juste et transparente et qu'elle répond aux normes acceptées au plan international pour ses pratiques de responsabilité sociale d'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Code de Conduite et d'Ethique est signé par le personnel et mis en place. - Le suivi de l'enquête du personnel PACO est mis en oeuvre. - Un système d'entretiens de cessation de service est mis en place. - Mise en oeuvre de la politique anti-fraude. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Formation</i>
	<p>Sous-résultat 6.6.4 L'UICN agit et communique de façon cohérente, établit sa crédibilité à long terme et génère le changement par l'intermédiaire de décideurs clés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils de communication et les relations publiques du PACO valorisent les expériences de l'UICN auprès des décideurs et des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Effort de communication ciblé, voir stratégie de communication</i>

7. LE SUIVI / EVALUATION

7.1. GENERALITES

Le suivi-évaluation, considéré comme une activité à part entière à l'UICN, a pour objet d'améliorer la gestion globale du programme et d'en rehausser les résultats. Bien que complémentaires et visant tous deux à améliorer la gestion du programme, le suivi et l'évaluation constituent des fonctions de gestion distinctes.

Le suivi de la mise en œuvre du programme (plus généralement utilisé sous sa forme raccourcie « le suivi »), est l'examen (continue ou périodique) de la mise en œuvre du programme afin d'en déterminer l'état d'avancement des activités par rapport aux plans (en termes de services et biens

attendus, de calendrier et de budget), d'identifier les difficultés d'exécution et recommander les actions correctrices appropriées.

L'évaluation quant à elle, met l'accent sur l'analyse des progrès vers l'accomplissement des objectifs du programme, et cherche à déterminer les effets et l'impact du programme.

Le suivi et/ou l'évaluation fournissent toutes deux aux parties prenantes des informations sur la mise en œuvre et les résultats du programme et constituent donc des outils complémentaires de gestion des programmes.

7.2. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI/EVALUATION

L'UICN définit l'évaluation de la façon suivante :

"Appréciation régulière, systématique et aussi impartiale que possible, de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité d'une politique, d'un programme, d'un projet, d'une Commission ou d'une structure organisationnelle, dans le contexte d'objectifs fixés. Elle peut également comporter une évaluation des effets non intentionnels."

Les évaluations sont utilisées par l'UICN comme des sources d'information permettant aux gestionnaires des projets et des programmes, au Directeur Général, aux Commissions et au Conseil de s'acquitter de leurs obligations de rendre des comptes. A ce titre, l'UICN considère que les évaluations font partie de la démarche constante de rétroaction, d'apprentissage et de changement indispensable aux organisations modernes.

En Afrique Centrale et Occidentale, le suivi-évaluation est une composante importante du programme régional. En Afrique de l'Ouest par exemple, le programme a dédié des moyens importants au cours de la période 2001-2004 à la mise en œuvre d'outils de suivi-évaluation. Le programme régional 2005-2008 du BRAO indique que des progrès ont été accomplis dans la formation du personnel de l'UICN, des membres et des partenaires ainsi que dans la mise en place d'outils de suivi/évaluation au niveau des projets et des bureaux nationaux. Par ailleurs, le programme dispose d'un service de suivi-évaluation et se

propose de mettre en place au niveau de chaque bureau et au niveau régional une base de données, renseignant sur l'atteinte des résultats et sur la réalisation des activités, avec un support spatial cartographique (Système d'Information Géographique).

Par contre, le BRAC ne possède pas une structure de suivi-évaluation séparée des unités d'exécution des programmes composants. Les fonctions de suivi-évaluation sont directement intégrées dans les attributions des équipes d'exécution des programmes. Ces derniers documentent continuellement l'état d'avancement des activités à travers des rapports, ainsi que les résultats (effets et impacts) obtenus par rapport aux objectifs fixés.

L'existence d'un service suivi-évaluation au niveau du bureau régional, l'existence aussi de personnel qualifié en suivi-évaluation, ainsi que la perspective de mettre en place une base de données, constituent des acquis importants à saluer, à consolider et à valoriser. La mise en valeur effective de ces atouts dotera la région d'un potentiel réel pour la conduite et / ou la supervision des exercices de suivi/évaluation interne du programme. Malgré les nombreux acquis, des progrès importants restent à faire pour dépasser le niveau des projets et de quelques programmes, et donner corps à un système cohérent de suivi/évaluation au niveau de l'ensemble du programme. En effet, le programme estime que les outils en place ne permettent pas d'apprécier aisément l'atteinte des objectifs et des résultats du programme régional.

7.3 LE SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION

Dans la mise en œuvre du programme quadriennal, le suivi et l'évaluation, de même que la capitalisation ont une place fondamentale. Ils se font à plusieurs niveaux qui concourent tous à nourrir la base de données des résultats atteints par le programme quadriennal du PACO.

Le système de suivi et d'évaluation est construit autour des **résultats quadriennaux**, déclinés ensuite en **résultats annuels**. Le plan de suivi évaluation repose sur un jeu **d'indicateurs, annuels et quadriennaux**, ordonnés les uns par rapport aux autres dans des **cadres logiques** appropriés au niveau d'intervention concerné. Le plan de suivi et d'évaluation du programme se construit à tous les

niveaux d'intervention et d'intégration du programme régional : projets et programmes, bureaux nationaux et pôles thématiques ; chaque structure et composante programmatique (bureau national et/ou pôle thématique) construit son plan en référence au plan quadriennal régional (résultats et indicateurs) avec le souci de contribuer à son atteinte. C'est ce que l'on appelle un plan de suivi et d'évaluation en cascade ; le PACO se construit autour de plusieurs pôles thématiques (forêts, aires protégées, etc.) et bureaux nationaux, qui travaillent tous à l'atteinte des résultats retenus dans le plan quadriennal. Cette construction régionale permet ensuite de démontrer la contribution du programme régional au programme de l'UICN au niveau mondial.

- L'approche du suivi/évaluation vise deux grands objectifs :
- l'apprentissage et l'amélioration des pratiques d'une part et
- la responsabilité d'autre part, avec en toile de fond la gestion axée sur les résultats.

A la suite de la construction du présent programme régional, des **indicateurs de résultats et de rendements** sont développés au niveau des pôles thématiques régionaux, et sont complétés par une série de **questions clés** qui permettent de préciser les résultats atteints. Le niveau des pôles thématiques régionaux sert de référence aux projets et programmes, nouveaux ou en cours de définition, qui concourent à l'atteinte des résultats du pôle. Il revient ensuite à chaque bureau de projet, de programme ou national sur la base de ce plan régional de suivi/évaluation, de bâtir et de mettre en œuvre son propre plan de suivi/évaluation, de façon à être en mesure de rendre compte de ses progrès et de sa contribution aux résultats thématiques et régionaux.

Une importance particulière est donnée au rapportage, à la collecte des données de base qui permettent de nourrir les indicateurs. Dans la mesure où il ne s'agit pas de rendre compte des activités, mais des résultats atteints, la participation des partenaires, des bénéficiaires est indispensable à toutes les étapes de la construction et de la mise en œuvre du plan de suivi/évaluation. Elle peut se faire autant dans la définition, dans la collecte que dans l'analyse des données liées aux indicateurs.

Le plan prévoit des missions périodiques de supervision des projets et/ou des programmes par les coordinateurs de pôles, les bureaux ou par le bureau de coordination régional. Les évaluations peuvent être internes annuelles (faites par le staff de l'UICN auxquels il convient toujours d'associer des membres des Commissions et des membres de l'UICN) en plus des évaluations externes contractuelles prévues dans les conventions des projets et/ou des programmes.

Le suivi

Le suivi repose sur la planification quadriennale, de laquelle découle la planification annuelle. Il permet de suivre la mise en œuvre du programme quadriennal. Il ne s'agit pas d'une planification opérationnelle tirée des cadres logiques des projets ou programmes mis en œuvre et qui donnera une idée aussi précise que possible des activités à mettre en œuvre au cours de l'année, de leur périodicité, leur coût etc. Il s'agit d'une planification annuelle tirée du plan quadriennal, ayant pour but de suivre sa mise en œuvre. Il est sanctionné par un rapport annuel qui met en exergue les résultats atteints au cours de l'année. Ce rapport annuel du PACO prend des éléments des rapports semestriels et annuels des pôles thématiques, ces derniers s'inspirant des rapports des programmes et des projets. Il s'agit de ce que l'on peut qualifier de suivi en cascade.

L'évaluation

L'UICN utilise plusieurs types d'évaluation, dont certains seront utilisés pour l'évaluation de notre programme quadriennal :

Méta évaluation : analyse systématique des rapports des évaluations précédentes dont le but est d'améliorer la qualité de nos rapports d'évaluation

Evaluation de synthèse : analyse systématique rassemblant les conclusions, les recommandations et les enseignements de plusieurs évaluations ayant un fil conducteur commun (thématique, géographique ...)

Evaluation de programme thématique : analyses systématiques des programmes du Secrétariat (thématique, régionaux etc.) soumis à l'examen du Conseil de l'UICN

Evaluations de projet : analyses systématiques d'un ensemble contractuel d'activités limitées dans le temps

Examen stratégique : évaluations plus spécifiques portant sur un nombre limité de questions et de domaines de performance, effectués à la demande du Directeur Général et des cadres supérieurs de l'organisation

Auto évaluation : processus de réflexion menés en interne, lancés et pilotés par un groupe aux fins de son propre apprentissage et de l'amélioration de ses propres performances

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme quadriennal 2009-2012, il faut prévoir :

- chaque année, **une revue de la mise en œuvre du programme quadriennal** menée sur la base d'une auto évaluation par pôle thématique et par bureau (ateliers de deux à quatre jours), au cours de laquelle les questions suivantes sont abordées : résumé des résultats atteints au regard du plan annuel et du plan quadriennal, résumé des leçons tirées, revue de l'analyse de situation, revue des cadres logiques des projets/programmes, préparation du nouveau plan de travail, identification du contenu des rapports annuels. Cette auto évaluation ou

revue interne peut être menée par chaque bureau et par chaque pôle thématique avant la réunion régionale qui en fera la synthèse. Les rapporteurs généraux de ces auto évaluations ont la charge de la rédaction des rapports annuels des bureaux ou des pôles thématiques qui mettent en exergue les résultats plutôt que les produits, et leur contribution à l'atteinte des résultats annuels et quadriennaux.

- deux ans après le début de la mise en œuvre du programme quadriennal, une revue à mi-parcours permet d'apprécier le chemin parcouru et de procéder, le cas échéant, à des mesures correctrices, l'objectif étant d'atteindre le plus de résultats positifs à la fin de la période intersessionnelle. Elle peut être une revue interne¹ ou externe² en fonction du budget disponible.
- une évaluation interne³ (ou externe⁴ si les moyens le permettent) de tout le programme quadriennal, quelques mois avant le début d'un nouvel exercice de planification quadriennale

La capitalisation des expériences et des acquis

La capitalisation aide à structurer et à dégager l'essentiel des savoirs et savoir-faire propres à la manière dont le programme quadriennal a été conduit ; Elle permet de décrire tout ce qui est lié à la manière dont les choses ont été décidées, ont été menées plus que les résultats en tant que tel⁵. Elle permet d'exprimer le fruit d'une ou de plusieurs expériences, propres à un projet, à un bureau ou à un programme afin que ces expériences spécifiques puissent devenir des connaissances partagées.

- Organiser la capitalisation des expériences et des acquis du programme quadriennal pour toute la région (Afrique Centrale et Occidentale) quelques mois avant le début d'un nouvel exercice de planification quadriennale.
- L'instauration d'un système d'information géographique au service du suivi/évaluation et de la capitalisation
- A cause de l'importance géographique du PACO et de l'ampleur de son programme, un système de suivi et d'évaluation couplée avec un

système d'information géographique⁶ est fortement recommandé. Dans le cadre d'un suivi évaluation efficace et de moyen et de long terme, le SIG permet :

- Une évaluation plus fiable et spatialisée de l'Etat de référence (quantitatif, les pratiques, les mécanismes décisionnels, etc.);
- Une évaluation à la fois quantitative et qualitative des effets et impacts d'un **seul projet** à tout moment (par simulation avant la mise en œuvre du projet, par analyse en cours de projet, par analyse après clôture, etc.) ;
- Une évaluation à la fois quantitative et qualitative, à tout moment, des effets et impacts de **plusieurs projets de même nature ou à effets/impacts cumulatifs ou synergiques** exécutés séquentiellement pour la même cible et/ou sur le même espace géographique ;
- La mise en place d'une base de données de **suivi pérenne** d'un milieu et/ou d'un groupe cible ;
- La spatialisation des résultats et des produits (bénéficiaires, incidences, etc.) etc.

L'avantage du SIG réside dans la disponibilité permanente des données acquises et la diversité des produits qui sont générés. Il y a des possibilités de modélisation des impacts ainsi que leur suivi à long terme. C'est pourquoi le suivi, l'évaluation et la capitalisation, ou plus précisément le système de suivi et d'évaluation qui sera mis en place devra être couplé avec un SIG afin d'atteindre la performance indispensable à une institution comme la nôtre.

¹ Conduite par le staff de l'UICN, les membres de l'UICN et ceux des Commissions de l'UICN

² Conduite par un consultant indépendant, même s'il doit être accompagné par un staff de l'UICN

³ Conduite par le staff de l'UICN, les membres de l'UICN et ceux des Commissions de l'UICN

⁴ Conduite par un consultant indépendant, même s'il doit être accompagné par un staff de l'UICN

⁵ Même si elle permet de mieux les structurer

⁶ **Définition contextuelle:** le SIG est un outil intégré de gestion de l'information qui part de l'identification du **besoin d'information** (indice d'évolution, indicateur de changement, etc.) jusqu'à la production de **l'information utile** disponible sous **format divers** (statistiques, cartes, graphiques, dessins, états, etc.) à travers la collecte, le stockage et le traitement **permanent et dynamique des données**.

